

Programme de travail « études et statistiques » 2026-2027

Département des études, de la prospective, des
statistiques et de la documentation

Table des matières

Programme de travail « études et statistiques » 2026-2027	1
Les missions du DEPS	4
Projets transversaux	7
Cartographie des statistiques culturelles	7
Refonte des publications du DEPS et de son site internet	7
Structuration des activités de recherche	7
Bureau « Dynamiques territoriales »	9
Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales	10
1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle	10
2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles	10
3. Dispositifs et outils d'observation de la création artistique et du spectacle vivant	11
4. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale	12
5. Projets d'études	15
6. Projets de recherche	17
7. Partenariats, conseil et accompagnement.....	18
Bureau « Économie de la culture »	20
1. Études sectorielles et macroéconomiques	20
2. Études des acteurs et comportements économiques.....	21
3. Évolution de la Nomenclature d'activités française et du cadre européen des statistiques culturelles (<i>en cours</i>)	23
4. Observatoires	24
5. Conseil et accompagnement.....	24
6. Recherche.....	25
Bureau « Emploi, professions, formations »	26
1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique.....	26
2. Analyse des revenus et de l'activité des artistes-auteurs (<i>régulier</i>)	28
3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail	29
4. Études et recherches sur des professions particulières.....	31
5. Projets de recherche	32
6. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières	33
Bureau « Socialisation et participation culturelles »	35
1. Participation culturelle des adultes.....	35
2. Socialisation culturelle : rapport des enfants et des jeunes à la culture	40
3. Participation à des grandes enquêtes de la statistique publique hors DEPS.....	44

4. Colloques et valorisations	45
-------------------------------------	----

Les missions du DEPS

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation est le **service d'études** et le **service statistique ministériel**¹ du ministère de la culture. Dans le cadre de ses missions études, prospective, et statistiques, le DEPS poursuit deux objectifs, étroitement articulés :

- Fournir à l'État des **instruments nécessaires au pilotage des politiques publiques** en le dotant d'analyses, d'observations et de statistiques pérennisées et fiabilisées, susceptibles d'étayer l'efficacité de son action ;
- Assurer à l'État une **place centrale dans la production et la diffusion d'un socle de connaissances partagées et dont l'impartialité est garantie**. Établi dans ces conditions, ce socle permet de consolider les conventions et normes qui participent à la structuration du débat social.

La proximité du DEPS avec les services en charge de penser et d'exécuter les politiques publiques lui permet de développer une activité au plus près des enjeux décisifs pour le débat social, et d'agir en étroite adéquation avec l'actualité sociale et économique, au service de l'ensemble des parties.

Le DEPS intervient dans les champs suivants :

- Définie dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, la collecte de données et l'élaboration de statistiques publiques comptent parmi les principales activités des SSM. Les statistiques publiques proviennent soit d'enquêtes statistiques (au sens de la loi de 1951), soit de collectes administratives ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives. Les statistiques fournissent une matière première pour l'élaboration de synthèses et/ou d'études.
- Le DEPS est également habilité à établir les collaborations nécessaires pour l'accès à des données collectées par des acteurs privés, intéressés de travailler avec un service de l'État dont la neutralité est garantie et qui s'engage à partager publiquement le résultat de ses investigations.
- Outre l'activité de production de statistiques, le DEPS produit et diffuse des études et analyses portant sur les enjeux sociaux et économiques de la culture.
- Il fournit des instruments d'observation et d'analyse utiles au ministère de la culture dans l'accomplissement de ses missions. Cela se traduit par la mise en place de systèmes d'information, par un éclairage statistique sur les champs culturels, par des travaux sur l'impact de mesures et l'aide au pilotage des politiques publiques et par des travaux de prospective.
- Le DEPS est également responsable de l'harmonisation des nomenclatures et des concepts. Le travail en réseau de l'Insee et des Services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les

¹ Les services statistiques ministériels (SSM) composent, avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) qui le coordonne, le service statistique public (SSP), défini par la loi française n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, actualisée par la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Services d'administration centrale d'un ministère, les SSM dont la liste figure en annexe du décret du 3 mars 2009 modifié relatif à l'Autorité de la statistique publique, réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence.

concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif.

- Il contribue aux statistiques internationales. Le DEPS participe, dans son domaine de compétence, aux comités et groupes de travail sur les statistiques internationales et européennes (ONU, OCDE, Eurostat, etc.). Il concourt à la construction des statistiques internationales, en partageant son expertise méthodologique et ses connaissances du domaine. Il adapte la collecte de l'information en France pour répondre aux demandes internationales. Enfin, il communique aux organismes internationaux les statistiques visées par les règlements concernant la statistique. Du fait des enjeux et des interactions fortes avec les statistiques nationales, l'organisation de la coordination sur les sujets statistiques internationaux est essentielle.
- Enfin le DEPS assure un rôle d'animation de la recherche sur les champs culturels en sciences humaines et sociales. Outre les travaux qu'il a lui-même les moyens de porter et diffuser, le DEPS agit pour inciter la communauté académique à se saisir des enjeux identifiés dans son champ. Cette fonction d'animation suppose une proximité suffisante avec le monde académique, la possibilité de mobiliser des chercheurs sur les problématiques identifiées et de travailler avec ces derniers pour que ces recherches se traduisent par des publications et/ou événements dans un format utile à l'administration et au débat public.

Auditée par l'Autorité de la statistique publique (ASP) et bénéficiant des avis émis par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) – instance chargée d'organiser la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique –, l'activité du DEPS est soumise à l'obligation de mettre à disposition l'information produite, dans le respect des règles du secret statistique lorsque les statistiques sont issues d'enquêtes au sens de la loi de 1951 ou de l'utilisation à des fins statistiques de sources administratives au sens de l'article 7bis de la loi de 1951.

Pour l'élaboration de son programme de travail et ajuster son action au plus près des enjeux structurants le débat public, le DEPS s'appuie sur la réunion d'un Comité ministériel réunissant autour du secrétaire général (SG), les directions générales du ministère (de la création artistique DGCA, des médias et des industries culturelles DGMIC, du patrimoine DGPA, de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche DGDCER), la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFL), l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et l'Insee - en tant que coordinateur du service statistique public. Ce comité est réuni une fois par an pour examiner le programme de travail et proposer des orientations jugées nécessaires.

Pour définir son programme de travail, le DEPS prend également en compte les orientations et avis du Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui organise la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique.

Pour répondre à ses missions, l'activité du DEPS se décline en quatre bureaux et un pôle :

- le bureau des dynamiques territoriales,
- le bureau de l'économie de la culture,
- le bureau de l'emploi, des professions et des formations,
- le bureau de la socialisation et de la participation culturelles,

- le pôle data.

Il est par ailleurs renforcé dans sa structuration de la recherche avec un poste d'expert, nommé auprès de la cheffe de département, responsable de la coordination de la recherche.

Projets transversaux

Outre les productions nombreuses détaillées dans les différentes rubriques de ce programme de travail, plusieurs projets transversaux mobiliseront l'ensemble du département.

Cartographie des statistiques culturelles

Un rapport conjoint de l'Inspection générale de l'Insee et de l'Inspection générale des affaires culturelles, finalisé en juillet 2025², montre qu'il existe aujourd'hui de très nombreux producteurs de statistiques dans le champ culturel : le DEPS mais aussi d'autres services publics, des établissements, des observatoires et des organismes professionnels. Cette diversité traduit une forte dynamique de production de données, mais elle s'accompagne parfois de difficultés de lecture : certaines données se recoupent, d'autres manquent ou ne sont pas toujours mises à disposition de manière claire et homogène.

Il dresse un état des lieux complet de ces sources, identifie les redondances et les zones encore peu couvertes, et propose des recommandations pour mieux coordonner les acteurs, fiabiliser les données et faciliter leur diffusion.

Le rapport invite également à renforcer le rôle du DEPS, à mieux suivre l'évolution économique des filières culturelles, à exploiter de nouvelles sources d'information (notamment issues des organismes de gestion collective) et à utiliser les outils numériques de traitement et d'analyse des données pour enrichir la connaissance du secteur culturel.

Le DEPS bénéficie depuis la fin de l'année 2025 et pour quelques mois, de l'appui d'un inspecteur général de l'Insee missionné pour établir un plan d'actions afin de mettre en œuvre en les priorisant, les recommandations du rapport. Une fois finalisé, ce plan d'actions fixera des objectifs à court et moyen termes qui devront trouver leur place dans le programme de travail du département.

Refonte des publications du DEPS et de son site internet

Une refonte des collections des publications du DEPS est engagée afin de les moderniser et d'en harmoniser les visuels. Cette refonte sera l'occasion d'y introduire en 2026 le visuel commun adopté début septembre 2025 par le service statistique public (SSP), composé de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et des 16 services statistiques ministériels (SSM) (<https://www.insee.fr/fr/information/8636821>).

Un projet de refonte du site internet est parallèlement engagé, afin de rendre plus facilement accessible les publications du DEPS et l'ensemble des données statistiques produites.

Structuration des activités de recherche

A la faveur de la nouvelle organisation de l'administration centrale de 2021, le département s'est transformé, investissant dans ses capacités de production et d'analyse de données et se mettant, plus qu'auparavant, au service des DG et du SG dont les demandes sont croissantes. Le rapport des inspections générales incite à poursuivre dans cette direction en investissant de nouvelles sources et en multipliant les partenariats avec les autres producteurs de données du champ culturel.

Parallèlement à ces enjeux de statistique publique, le DEPS est un service connu pour ses liens

² Le rapport a été mis en ligne le 6 novembre 2025 : <https://www.culture.gouv.fr/espace-documentation/rapports/cartographie-des-statistiques-culturelles>. Il a fait l'objet d'un délibéré de l'ASP le 13 novembre 2025 : <https://www.autorite-statistique-publique.fr/event/delibere-sur-les-statistiques-culturelles/>.

avec la recherche. Ses activités de recherche sont nombreuses (organisation de colloques, participation à des conférences, publications scientifiques, suivi et valorisation de travaux de recherche, etc.) et font aussi face à des enjeux de structuration, aussi bien en interne au département que vis-à-vis de ses différents partenaires.

Afin de préserver l'équilibre entre les différentes missions du département et de clarifier les orientations et les moyens alloués à chacune, une nouvelle fonction de coordination des activités de recherche est créée depuis le 1^{er} janvier 2026, sous l'autorité directe de la cheffe de département. Il s'agit d'assurer une mission transversale d'animation de la recherche au sein du département, de coordination (y compris dans ses aspects budgétaires et RH) et de valorisation des travaux scientifiques et de contribuer à l'élaboration du programme de travail et à l'animation du Conseil scientifique du département. Six chercheurs sollicités ont accepté de faire partie de ce Conseil scientifique dont la première réunion s'est déroulée le 4 décembre 2025 : Pierre-Michel Menger, Christine Détrez, Valérie Beaudouin, Thomas Paris, Françoise Navarre et Jean-Pierre Saez.

Bureau « Dynamiques territoriales »

En 2022, la loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale promulguée le 21 février 2022 est venue compléter un processus de décentralisation et de déconcentration long de près de quatre décennies, et réformer l'organisation territoriale de la République. Le droit à la différenciation territoriale des collectivités en termes de compétences et de normes rend plus impérieuse encore la nécessité d'enrichir la connaissance des activités culturelles et des politiques publiques menées dans les territoires.

Les travaux de ce bureau visent à appréhender, à différentes échelles territoriales, la diversité des activités culturelles : offre et fréquentation, entreprises et associations culturelles, emploi et professionnels de la culture, dépenses des collectivités publiques et pratiques culturelles des habitants. La diversité du champ culturel s'appréhende ainsi non seulement d'un point de vue sectoriel mais aussi d'un point de vue territorial. Ces approches croisées sont particulièrement utiles compte tenu du cadre déconcentré et décentralisé dans lequel s'exercent désormais les compétences culturelles, et du principe de subsidiarité et de différenciation territoriale.

D'une manière commune à l'ensemble des axes du programme du DEPS, les outils et travaux gérés dans ce bureau reposent sur la constitution, l'exploitation et l'actualisation de multiples sources statistiques, que le département agrège, dont il rend possible l'utilisation transversale et plus particulièrement à différentes échelles territoriales. Pour ces dernières, la géolocalisation des données, le plus souvent au niveau de la commune (sauf en cas de secret statistique) permet d'envisager tous les traitements géographiques. La mobilisation de zonages d'études permet de spécifier l'approche en fonction des caractéristiques des territoires, notamment leur ruralité ou leur urbanité. Ces zonages découpent le territoire selon des typologies unifiées à l'échelon national qui rendent possible des comparaisons. Élaborés par l'Insee à partir de multiples variables statistiques ou encore par l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, ces zonages permettent d'intégrer la dimension territoriale à l'analyse des dynamiques culturelles.

Les outils et travaux conduits dans ce bureau doivent permettre d'alimenter le débat public et la réflexion des acteurs culturels en particulier sur les disparités observées et les évolutions contrastées selon les territoires, et peuvent mener à l'identification d'éventuelles inégalités territoriales.

Cet axe du programme s'accompagne de la publication de synthèses sur l'état des connaissances, de travaux de recherche s'appuyant sur les analyses conduites par le DEPS et sur l'organisation de journées d'études destinées à restituer et mettre en débat les résultats d'analyses territoriales croisées.

Dispositifs et outils d'observation des dynamiques culturelles territoriales

1. Dispositifs et outils d'observation de l'offre culturelle

1.1. Base des sites, lieux et équipements culturels Basilic (régulier)

Base mobilisant les fichiers de données disponibles fournis par différents interlocuteurs, internes au ministère ou externes, disposant d'informations sur les lieux et équipements culturels. Elle vise à établir un recensement des lieux et équipements culturels maillant le territoire national, afin de permettre au DEPS et aux laboratoires partenaires de mener des projets d'études et de recherche sur l'offre culturelle et ses disparités territoriales.

Basilic alimente la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'Insee et le site web de l'Atlas Culture des territoires (cf. *infra*).

Les données sont en accès libre sur la plateforme de données ouvertes du l'État (data.gouv.fr).

En 2026, l'automatisation de l'appariement de Basilic avec les différentes sources de données sera poursuivie, dans le but d'optimiser la chaîne production de la base. Une expertise sera parallèlement effectuée sur les données actuelles, afin d'en renforcer la qualité sur d'autres sources de données exploitables, afin d'élargir le champ d'observation de Basilic, et les inscrire dans un calendrier annuel.

Calendrier : annuel.

1.2. Atlas Culture des territoires (régulier)

Cet outil numérique ouvert depuis 2022 est destiné à cartographier les dynamiques culturelles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur des données géolocalisées. L'outil est disponible sur : <https://atlasculture.fr/>. Il permet d'articuler de nombreux indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir de façon interactive les disparités en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès.

Valorisation : outil cartographique en ligne, sur le site <https://atlasculture.fr/>.

2. Dispositifs et outils d'observation des dépenses culturelles

2.1. Dépenses culturelles de l'État (ministère de la Culture) (régulier)

Les dépenses exécutées du ministère sont fournies par le Service des affaires financières et générales du ministère pour une ventilation aux échelles régionale et départementale. Elles rendent compte de la répartition des crédits par région et par département (Atlas). Le service des ressources humaines renseigne également la répartition régionale des crédits dévolus au personnel.

Calendrier : annuel.

Valorisation : Ces données alimentent l'Atlas Culture des territoires et les Chiffres clés de la culture.

2.2. Dépenses culturelles des collectivités territoriales *(régulier)*

Constituée à partir des données des comptes de gestion de la direction générale des finances publiques, pour l'ensemble des communes de 3 500 habitants ou plus, de leurs groupements à fiscalité propre et des départements et régions, cette base permet l'analyse longitudinale des évolutions des dépenses des collectivités territoriales, par type de dépenses (domaines et secteurs culturels) et nature de dépenses (fonctionnement, investissement, subventions, etc.).

Calendrier : annuel.

Valorisation : Ces données alimentent le tableau de bord annuel des dépenses culturelles des collectivités territoriales, l'Atlas Culture des territoires, les Chiffres clés de la culture ainsi que les études sur le sujet.

3. Dispositifs et outils d'observation de la création artistique et du spectacle vivant

3.1. Observatoire de la billetterie du spectacle vivant *(en cours)*

Suivi de l'activité du secteur du spectacle vivant à partir des données de billetterie collectées sur la plateforme Sibil (système d'information billetterie) et complétées des données transmises par le Centre national de la musique (CNM) et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). Cet observatoire est une première étape vers la constitution d'un observatoire de la création artistique.

Suite à une première étude sur la billetterie du spectacle vivant en 2022, publiée en décembre 2023, une actualisation des résultats à partir des données 2023 a été réalisée fin novembre 2024 et en juillet 2025. Des tableaux et graphiques sont également réalisés pour alimenter Vidoc. Le renforcement de la qualité statistique des données est également mené en continu, en particulier à l'occasion de la montée en charge de la collecte des données des festivals.

Des correctifs et évolutions de la plateforme sont conduits régulièrement. Celle-ci est passée sur le cloud à l'automne 2024. En parallèle, le DEPS participe avec le SNUM et la DGCA à un projet de simplification des démarches de déclaration incluant Sibil.

Calendrier : juillet 2026.

3.2. Baromètre des festivals *(Demande DGCA – partenariat CNM) (régulier)*

Initié en 2023 à l'initiative de la DGCA et du DEPS, le baromètre est destiné à mesurer les tendances économiques et sociales de l'activité festivalière : fréquentation, dépenses et recettes, indicateurs de développement durable et de parité. Initialement constitué d'un peu plus d'une centaine de festivals appartenant aux différentes familles de festivals identifiées par

Aurélien Djakouane et Emmanuel Négrier³, une version visant la base d'enquête exhaustive a été menée en 2024 et reconduite en 2025 afin de consolider la démarche d'évaluation auprès des acteurs du secteur festivalier. Un référentiel de festivals a été mis en place en actualisant la cartographie des festivals datant de 2018 – 2019 en s'appuyant sur les résultats du baromètre 2024, sur le dispositif « démarches simplifiées », sur SIBIL et sur les listes d'adhérents des organisations professionnelles, complété par un travail qualité mené par le DEPS.

Les festivals du référentiel seront localisés en 2026 avec pour objectif de diffuser en opendata une version actualisée de la cartographie des festivals.

En 2026, l'objectif est de nouer ou de solidifier des partenariats avec le CNC, les organismes professionnels pertinents de son champ, les secteurs du Livre et des Arts visuels afin d'améliorer la qualité de la répartition par grand domaine artistique des répondants.

En interne, la base d'enquête exhaustive devrait être stabilisée en 2026.

Calendrier : en continu.

3.3. Observation des publics du spectacle vivant (*Demande DGCA*) (nouveau)

À la demande de la DGCA, la mise en place d'une enquête « à l'écoute des spectateurs » pour le spectacle vivant sera également expérimentée en 2026 ou 2027.

A la cible, il s'agit d'améliorer le dispositif complet d'observation du spectacle vivant et de la création artistique, sur le modèle de ce qui est réalisé pour le patrimoine. La mise en place d'une publication équivalente à celle de *Patrimostat* pour la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) sera instruite. Les données mobilisées seront collectées via Basilic, Sibil, le baromètre et le référentiel des festivals, les enquêtes Credoc, pour les sorties culturelles (patrimoine et spectacle vivant), les enquêtes label.

Calendrier : 2026-2027.

4. Dispositifs et outils d'observation de la fréquentation patrimoniale

4.1. Base de données et ouvrage *Patrimostat* (régulier)

Les données relatives à la fréquentation de plus de 1 200 musées ayant l'appellation « musée de France » – dont les musées nationaux - sont collectées chaque année via l'enquête annuelle des musées de France (EAMF) en lien avec le service des musées de France, ainsi que celles relatives aux 258 Maisons des Illustres via l'enquête annuelle des Maisons des Illustres. À cette collecte, faite en interne, s'ajoute la sollicitation de services de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) afin d'obtenir les données relatives aux Archives de France et aux autres équipements et de couvrir ainsi l'ensemble des patrimoines sur le territoire national. Chaque année, ces données sont compilées dans la publication « *Patrimostat* » qui

³ Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, *Festivals, territoire, société*, Paris, coll. « Questions de culture », Ministère de la Culture / Presses de Sciences Po, 2021.

fait état de la répartition des équipements patrimoniaux sur le territoire et de leur fréquentation.

Calendrier : annuel.

Valorisation : Publication « *Patrimostat* » (cf. infra).

4.2. Enquête des musées de France et Maisons des Illustres (régulier)

En 2026, l'enquête des musées de France (EAMF) et l'enquête annuelle auprès des maisons des Illustres sont reconduites après un travail d'amélioration du questionnaire.

- Projet d'enquête sur la caractérisation de l'emploi dans les musées de France

Le programme de travail de 2025 prévoyait la mise en œuvre d'une enquête visant à caractériser l'emploi au sein des musées de France, fondée sur l'exploitation des données de dépenses culturelles des collectivités territoriales et de la Base Tous Salariés (Insee). Les premières analyses ont toutefois mis en évidence de fortes limites méthodologiques. Les numéros de SIRET des musées sont rarement identifiables, les établissements étant rattachés à des tutelles diverses (communes, départements, régions), ce qui empêche d'isoler la masse salariale spécifique aux musées. En outre, une part importante des musées (effectifs inférieurs à cinq salariés) n'est pas couverte en raison du secret statistique. Ces difficultés sont corroborées par l'enquête annuelle des Musées de France, dont les répondants ne disposent que très partiellement des informations relatives à l'emploi, celles-ci étant généralement détenues par les services de ressources humaines des collectivités de tutelle.

Dans ce contexte, le recours à une enquête qualitative apparaît nécessaire pour mieux comprendre les circuits de gestion de l'emploi muséal, identifier les acteurs réellement détenteurs de l'information (services RH des collectivités notamment) et adapter les outils d'enquête. Cette démarche, conditionnée à l'obtention d'un budget dédié, permettrait de concevoir un questionnaire réaliste, fondé sur les capacités effectives de réponse des musées.

Rappels des Objectifs de l'enquête :

Ce projet vise à analyser et à qualifier les caractéristiques de l'emploi des professionnels travaillant dans le secteur muséal (entrée par appellation « Musée de France ») autour des axes suivants :

- Quantification des emplois : nombre total de salariés, avec une distinction entre emploi public, privé et associatif.
- Qualification et profils : répartition des emplois selon les niveaux de formation, les qualifications et les métiers exercés (conservation, médiation, technique, administration, etc.).
- Nature des contrats et durée : analyse des types de contrats (CDI, CDD, contrats aidés) et de la stabilité de l'emploi.
- Répartition géographique : localisation des emplois pour identifier les territoires dynamiques ou sous-dotés en personnel muséal.

Valorisation : Patrimostat.

4.3. Panel mensuel de fréquentation des lieux patrimoniaux (régulier)

Dispositif de remontée mensuelle des données de fréquentation d'un échantillon d'établissements patrimoniaux nationaux et territoriaux : collecte des données et élaboration des analyses sous forme de synthèses mensuelles. En 2025, le panel se composait de 71 lieux (4 monuments nationaux, 1 domaine national, 14 musées nationaux, et 1 lieu d'exposition et 51 musées territoriaux dont les 14 de la ville de Paris).

Calendrier : mensuel.

Valorisation : notes internes pour le Cabinet et les directions générales, publication annuelle « *Patrimostat* », tableau de bord Vidoc.

4.4. Plateforme Opus (régulier)

Il s'agit d'un dispositif de suivi des données de fréquentation des musées et des monuments nationaux trimestriel, géré en collaboration avec le bureau de la programmation budgétaire et de la performance, sous-direction des affaires financières et générales service de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (Sdfig).

Calendrier : trimestriel.

Valorisation : notes internes pour le Cabinet (à la demande), transmission tableau au service des musées de France, rédaction du Rapport annuel de performance (Sdfig).

4.5. Module sur les pratiques patrimoniales des Français dans l'enquête du Crédoc Conditions de vie et aspirations (régulier)

Réalisé depuis 2011, ce module s'intéresse aux attitudes et opinions du public à l'égard des pratiques et des conditions d'accès aux musées, expositions temporaires et monuments. Les questions de ce module sont intégrées à l'enquête réalisée par le Crédoc sur les conditions de vie et les aspirations des Français, administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : annuel.

Valorisation : Publications du DEPS.

4.6. Enquêtes manifestations nationales, en lien avec la Dicom (régulier)

Le DEPS a en 2025, réalisé des enquêtes de remontée de fréquentation de plusieurs manifestations nationales : les « Journées Européennes du Patrimoine », les « Biblis en folie », la « Nuit européenne des musées », les « Journées nationales de l'architecture » et les « Rendez-vous aux jardins ». Ces enquêtes seront reconduites en 2026.

Calendrier : annuel.

4.7. Observatoire Micro-Folies (partenariat DGCIER et EPPGHV)

En réponse aux recommandations du rapport de la Mission IGAC, le DEPS, en collaboration avec la DGCIER, la DGMIC et l'EPPGHV – opérateur en charge du déploiement des Microfolies

–, a mis en place un observatoire dédié Microfolies. Cet observatoire vise à harmoniser les actions des différentes instances en matière d'étude et d'observation des Microfolies, dans le cadre de leurs missions convergentes au service de structures relevant du ministère de la Culture. Une première édition de cet observatoire a eu lieu en 2025 offrant une vision objective du fonctionnement des Microfolies, de leurs ressources financières et humaines, de leurs dynamiques partenariales et de leur fréquentation.

Une prochaine édition aura lieu en 2026.

Calendrier : annuel.

5. Projets d'études

5.1. Territorialité de l'offre culturelle, mobilité des populations, accessibilité à l'offre et participation culturelle

Les outils consolidés par le bureau - base des sites, lieux et équipements culturels (Basilic), cartographie des festivals réalisée en 2022, fréquentation patrimoniale et festivalière - et l'observatoire des centres culturels de rencontre auquel le bureau s'associe, permettront d'affiner l'approche territoriale de l'offre et du rayonnement culturel des territoires.

5.2. Le travail patrimonial

a. Le groupe professionnel des guides-conférenciers (DGPA) (*en cours*)

Au cours des dix dernières années, la profession de guide-conférencier a subi des transformations de grande ampleur sous l'influence, notamment, de modifications statutaires (Décret d'août 2011 instaurant un statut de guide-conférencier, suivi par une réforme des formations spécialisées). Ces changements intervenaient en réponse aux préconisations d'un rapport d'étude réalisé en 2008 à la demande de la Sous-Direction du Tourisme du ministère de l'Économie et des Finances et ayant mis en lumière l'extrême hétérogénéité des profils des professionnels en charge des visites patrimoniales et celle des conditions d'exercice de leur métier.

Plus de dix ans après ce premier état des lieux et dans un contexte professionnel particulièrement tendu (conséquences de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux patrimoniaux, nouvelles formes de concurrence liées au développement du numérique dans les pratiques de visite, etc.), la réalisation d'une nouvelle enquête a été confiée à des chercheurs du Centre de recherches droit et territoires (Université Reims Champagne Ardennes). Une exploitation des sources statistiques disponibles a été conduite (source préfectorale, bases Tous salariés) ainsi qu'une enquête qualitative (entretiens auprès de professionnels, observations lors de visites). Le rapport de recherche a été livré et présenté au Comité de pilotage le 9 décembre 2025.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du département.

Calendrier : 2026.

b. Les musées de France face à l'accueil des visiteurs : transformation de l'emploi public et des services culturels (*en cours*)

Thèse de doctorat en cours de réalisation (2023-2026) par Tiphaine Vilbert, sous la direction de Frédéric Poulard, Université Paris Cité, école Doctorale 624 – Laboratoire de changement social et politique. Cette recherche vise à enrichir la compréhension des dynamiques internes de la production statistique au sein du ministère de la Culture, avec un accent particulier sur l'enquête annuelle des musées de France (EAMF). Elle met en lumière les enjeux méthodologiques et organisationnels liés à la collecte et à l'interprétation des données, tout en fournissant des pistes d'amélioration pour la gestion et la gouvernance des musées de France. En s'appuyant sur des analyses approfondies des données récoltées, cette étude vise également à renforcer la pertinence et la fiabilité des statistiques pour mieux éclairer le pilotage des politiques culturelles. Ainsi, cette recherche s'inscrit dans une démarche de réflexion stratégique sur la production de statistiques, leur usage dans la prise de décision, et leur impact sur l'adaptation des politiques publiques.

5.3. Réception des publics – enquête « A l'écoute des visiteurs » (*régulier*)

Enquête de réception par questionnaire, auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux (une centaine d'établissements répartis sur l'ensemble du territoire : France métropolitaine et territoires ultra-marins), qui permet d'interroger 10 000 à 15 000 visiteurs chaque année. Ce programme d'enquête contribue à une connaissance générale des publics et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquêté.

5.4. Contribution du DEPS à l'Insee Référence sur les services publics (*nouveau*)

L'Insee a inscrit à l'agenda 2026 la publication d'un ouvrage inédit consacré aux services publics, qui sera publié dans la collection « Insee Références ». L'accès aux services publics et la qualité de ceux-ci seront les deux principaux axes abordés.

L'ouvrage sera organisé autour d'une vue d'ensemble, de dossiers et de fiches sur des thématiques transversales et fournira des données de référence sur des problématiques communes ou spécifiques aux différents services publics (dépenses publiques, agents des services publics, équipements et bénéficiaires par domaine, offre territoriale et inégalités d'accès, qualité des services publics et satisfaction des usagers). Cet ouvrage permettra donc de disposer dans une même publication de données habituellement dispersées mais aussi de les analyser selon des angles transversaux originaux.

La contribution du DEPS se fera a priori au travers de deux thématiques : les dépenses culturelles et l'accessibilité des lieux culturels.

En matière de dépenses culturelles publiques, le périmètre serait celui des collectivités territoriales et du ministère de la Culture, pour les échelles régionales et départementales, et les communes (3 500 habitants et plus) et leurs groupements à fiscalité propre pour l'échelle intercommunale (établissements publics de coopération intercommunale).

6. Projets de recherche

6.1. Festivals : prolongement de la connaissance à travers plusieurs projets de recherche (*en cours*)

Dans le cadre d'une convention conclue avec le CEPEL en 2022 relative à un projet de recherche sur les festivals qui se décline en trois objets, les deux premiers traitant des créatrices et créateurs de festivals d'une part et de la démographie des festivals d'autre part, ont donné lieu à un ouvrage collectif, « Création et devenir des festivals en France », coll. Questions de culture, paru en 2025.

Le troisième objet de recherche doit aboutir début 2026 : festivals et typologies de territoire.

Dans cet axe d'étude et de recherche, la diversité des festivals sera confrontée à celle des territoires suivant plusieurs questions. Les festivals des espaces ruraux sont-ils les mêmes que ceux des villes en matière de discipline dominante ? Sont-ils plus fragiles et plus éphémères ? Quels effets ont-ils sur le territoire sur lequel ils s'implantent : participent-ils de l'identité territoriale, contribuent-ils à son attractivité, dans quelle mesure et de quelle manière ? Organiser un festival sur un territoire rural, qu'est-ce que cela fait au collectif, selon la taille de la commune ? Quelles sont les externalités positives, dans quelle mesure cela contribue-t-il à élargir la diversité, la tolérance, la curiosité, l'implication des habitants et comment pourrait-on le mesurer autrement que par des entretiens qualitatifs ? Pourrait-on envisager de créer des indicateurs de bien-être liés aux événements culturels ? Quelques monographies par famille et typologie de territoire seront réalisées.

Calendrier : manuscrit début 2026.

Valorisation envisagée : Culture études.

6.2. Appel à proposition de recherche : Dynamiques culturelles et disparités territoriales (*en cours*)

Un appel à propositions de recherche a été lancé en avril 2023 afin d'exploiter les diverses données territoriales mises à disposition par le DEPS et notamment celles de l'Atlas, de la base des lieux et des équipements culturels (Basilic) et de l'enquête sur les pratiques culturelles 2018, avec pour objectif de contribuer à faire émerger des lectures des dynamiques sociales et territoriales qui complètent l'approche économique et sociologique de l'offre et des pratiques culturelles développées par le DEPS, d'identifier des effets spatiaux et sociaux de levier en matière d'offre et de participation culturelles, et de proposer des approches aussi bien quantitatives pour caractériser les territoires que qualitatives pour illustrer l'analyse à partir d'une sélection de cas. Huit équipes de recherche ont candidaté et six ont été retenues pour les projets suivants :

- Habiter la culture, collectif de géographes Chôros
- Les singularités culturelles locales, UMR CNRS LISST Toulouse
- Pratiques éco-artistiques et lieux culturels alternatifs : identification des innovations à l'échelle locale, Irmeccen Paris 3

- Ce que l'événementialisation fait au territoire, CNRS-Cepel Montpellier
- Existe-t-il des systèmes culturels territoriaux ? Acadie
- Révéler les dynamiques culturelles territoriales sous le prisme de pratiques et des discours dans un territoire rural. Co-construction d'un diagnostic de territoire du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, Laboratoire Pacte, Université Grenoble Alpes

Les projets de recherche sont pluriannuels et les résultats seront présentés au premier trimestre 2026.

Valorisation : journée d'études au T4 2026.

6.3. Financement des politiques culturelles territoriales

Typologie des communes, et de leurs groupements, établie à partir du croisement de leurs dépenses culturelles et de la grille communale de densité, en prenant en compte leurs caractéristiques sociales, économiques et géographiques.

7. Partenariats, conseil et accompagnement

7.1. Observation conjoncturelle des budgets culturels des collectivités territoriales (*enrichissement*)

En partenariat avec le DEPS, l'Observatoire des politiques culturelles a engagé en 2023 un dispositif renouvelé d'observation barométrique annuelle des tendances budgétaires des collectivités territoriales pour le domaine culturel.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la convention pluriannuelle du ministère avec l'OPC, piloté par la DGDCE (renouvellement prévu en 2026).

7.2. Tourisme : Comité de concertation Insee Tourisme, comité de filière

Le DEPS participe au comité national de concertation des acteurs du tourisme en matière de statistiques du tourisme et contribue à l'évolution du dispositif statistique national du tourisme engagé par l'Insee. Le DEPS contribue aux données relatives aux fréquentations des musées et monuments, éléments de cadrage requis pour l'élaboration du compte satellite du tourisme (consommation touristique), et utilise les données touristiques utiles aux acteurs culturels, en provenance des enquêtes nationales sur le suivi de la demande touristique (SDT) – cette enquête de l'Insee sera remplacée par l'enquête Voyage Professionnels et Personnels (VPP), à partir de 2025 –, et auprès des visiteurs étrangers (enquête auprès des visiteurs étrangers EVE réalisée par la Banque de France).

Par ailleurs, le DEPS contribue au dispositif d'information de France Tourisme Observation avec les données de fréquentation collectées dans le cadre du panel mensuel des musées et monuments (ces données sont également versées sur Vidoc).

7.3. Label 100 % EAC : approfondissement des caractéristiques des collectivités labellisées (régulier)

La synthèse des dossiers de candidature au label déposés par les collectivités territoriales, réalisée pour le secrétariat général du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC, DGDCER), sera complétée d'une analyse élargie à l'ensemble des données qualitatives récoltées dans les dossiers de candidature des collectivités labellisées des deux premières années de ce dispositif (2022 et 2023).

7.4. Participation au groupe de travail Egmus- The European Group on Museum Statistics (régulier)

Créé en 2002 avec pour principal objectif la collecte et la publication des données statistiques comparables entre pays européens, le groupe se réunit plusieurs fois par an pour travailler à l'harmonisation des statistiques muséales en Europe et partager des retours d'expériences sur des problématiques communes aux musées européens.

7.5. Participation au Compendium des politiques culturelles en Europe (régulier)

Plateforme numérique regroupant les profils descriptifs et analytiques comparables des politiques culturelles des pays européens ainsi que des ressources documentaires sur les pays et des analyses transversales thématiques dans ce domaine.

7.6. Cartographie des contractualisations (nouveau) (DGDCER)

Dans le cadre du déploiement du plan Culture et ruralité, les Drac ont exprimé le souhait d'intégrer les données de contractualisations signées entre les Drac et les collectivités territoriales dans l'outil de visualisation cartographique Atlas culture (en cours de refonte).

Cette démarche est susceptible d'être élargie à l'ensemble des données de contractualisation des Drac avec les collectivités, centralisées par la DGDCER.

Bureau « Économie de la culture »

Le bureau « Économie de la culture » regroupe l'ensemble des travaux d'analyse économique des activités relatives à la production, la promotion, l'information, la distribution/diffusion/mise à disposition et la consommation des biens et services du domaine culturel. Les analyses menées, d'approche macroéconomique ou microéconomique, sont fondées sur des observations statistiques. Les activités sont examinées du côté de l'offre (entreprises, associations, administrations publiques...) comme du côté de la demande (consommateurs, usagers, ménages, touristes...). Le bureau « Économie de la culture » s'intéresse en particulier aux effets produits par la révolution numérique et aux effets produits par une ou un ensemble de mesures de politique publique (politiques budgétaire et fiscale, réglementaire, du marché du travail, industrielle et de commerce extérieur). Le bureau « Économie de la culture » a mis en place depuis 2020, dans le contexte de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, un suivi conjoncturel des secteurs marchands de la culture.

1. Études sectorielles et macroéconomiques

1.1. Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture (*régulier*)

Traitement trimestriel des données d'indices de chiffre d'affaires en volume et en valeur de l'Insee pour décrire l'évolution de l'activité des secteurs culturels marchands depuis 2019.

Calendrier : trimestriel.

Valorisation : *Note de conjoncture* trimestrielle.

1.2. Bilan de l'évolution annuelle du chiffre d'affaires des secteurs culturels marchands entre 2015 et 2025, cinq années après la pandémie de Covid-19 (*nouveau*)

Le DEPS publie tous les trimestres une note de conjoncture analysant l'évolution du chiffre d'affaires en volume et en valeur des secteurs culturels marchands depuis le début de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. Cette étude permettra de dresser, en approche annuelle, un bilan général « Cinq ans après » de l'évolution de ces secteurs entre 2015 et 2025.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation : *Culture chiffres* ou *Culture études*.

1.3. Mesure du poids économique direct de la culture (*régulier*)

Le DEPS détermine tous les ans le poids direct de la culture dans l'économie. Construit sur le contour statistique de la culture défini au niveau européen et à partir des données de la comptabilité nationale, il permet de fournir une mesure fiable et objective de l'importance des branches culturelles dans l'économie.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation : *Culture chiffres*.

1.4. Étude sur les entreprises de l'édition de livre en France en 2023 (en cours)

Cette étude vise à proposer une première étude sectorielle visant à décrire statistiquement les entreprises marchandes dont l'activité principale est l'édition de livres de toute nature (imprimés, électroniques, audio ou en ligne). En rapprochant plusieurs sources de données Insee (Fare, Lifi, Vac, Flores, Sirene, etc.), l'étude portera sur la dernière année disponible statistiquement (2023) et traitera des questions suivantes : structure du secteur marchand, différences secteur/branche, activité, démographie d'entreprises, concentration et performance. Un travail de comparaison permettra d'identifier les points communs et les différences entre les entreprises marchandes de l'édition de livres et l'ensemble des entreprises marchandes culturelles ainsi que l'ensemble des entreprises marchandes.

Calendrier : début 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres*.

1.5. Évolution de la santé économique des entreprises du spectacle vivant marchand entre 2019 et 2023 (nouveau)

Évolution des principaux indicateurs et ratios économiques, emploi, structures des entreprises, comparaison avec l'économie et le secteur culturel marchand. Un focus sur le théâtre privé sera réalisé.

Calendrier : S2 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres*.

1.6. Panorama économique des entreprises du secteur de la facture instrumentale en France en 2021 (nouveau)

Étude à partir d'une base de SIRET de la Chambre syndicale de la facture instrumentale. Évolution des principaux indicateurs et ratios économiques, emploi, structures des entreprises, comparaison avec l'économie et le secteur culturel marchand.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres*.

2. Études des acteurs et comportements économiques

2.1. Étude sur le commerce extérieur 2022-2025 de tableaux et dessins (nouveau)

À la suite de la production d'un document de travail interne sur le commerce extérieur 2010-2020 de tableaux et dessins faits à la main tiré des données du SSM Commerce extérieur (qui pourrait conduire à une synthèse des résultats à paraître courant 2026), il s'agira d'actualiser

les premiers traitements pour la période plus récente 2022-2025, période qui correspond à la sortie effective du Royaume-Uni des données de commerce extérieur intra-Union européenne, à une nouvelle nomenclature statistique pour les objets d'art et au lancement de la nouvelle procédure DEBWEB2 en février 2022 pour la déclaration des échanges de marchandises avec les États de l'Union européenne. Flux définitifs et flux temporaires de tableaux et dessins faits à la main sur la période seront examinés, à la fois entre la France et les autres États de l'Union européenne et entre la France et les autres pays et territoires tiers. Seront aussi examinés les principaux opérateurs à l'origine de ces flux et les principaux pays partenaires de la France pour ces derniers.

Calendrier : S2 2026 – S1 2027.

Valorisation envisagée : *Culture études*.

2.2. Panorama des crédits d'impôt culturels (*en cours*)

À l'aide des données de la Direction générale des Finances publiques ou DGFIP (fichier MVC) croisées avec celles de l'Insee sur les organisations productives, il s'agira de produire un panorama décrivant entre 2003 et 2023 la dizaine de crédits d'impôt existant aujourd'hui en France dans le domaine des arts et de la culture ainsi que leur évolution sur la période : montant des crédits d'impôt accordés, nombre d'initialisations de créance fiscale, catégorie juridique des organisations bénéficiaires, caractéristiques des entreprises marchandes bénéficiaires en 2023, etc.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres*.

2.3. Focus crédit d'impôt phonographique (*nouveau*)

À la suite du projet de panorama des crédits d'impôt culturels, il s'agira d'approfondir l'analyse pour un crédit d'impôt particulier, le crédit d'impôt pour la production phonographique, grâce en particulier aux informations sur les projets et les organisations bénéficiaires recueillies par le Centre national de la musique qui gère cette mesure fiscale.

Calendrier : courant 2026.

Valorisation envisagée : *Culture études*.

2.4. Étude exploratoire sur les entreprises mécènes culturelles (*nouveau*)

En retenant une approche similaire à celle retenue pour les crédits d'impôt culturels, il s'agira d'identifier sur une période encore à définir les entreprises faisant du mécénat dans le domaine culturel grâce au croisement de données issues de plusieurs sources DGFIP et de données Insee sur les organisations productives (Fare, Sirene). Le défi est d'utiliser les données du fichier MVC de la DGFIP en les croisant avec les éléments que les entreprises mécènes doivent déclarer au fisc en matière de structures qu'elles soutiennent ainsi que les éléments que ces dernières doivent déclarer au fisc en matière d'organisations qui les ont soutenues pour estimer la part culturelle du mécénat d'entreprises.

Calendrier : S2 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres* ou *Culture études*.

2.5. Études sur les bénévoles en milieu culturel et les donateurs aux associations culturelles (*en cours*)

Le rôle des bénévoles est déterminant dans le secteur associatif culturel mais les études sur les associations ne permettent pas de cerner précisément leur profil socio-économique ainsi que l'intensité, les motivations et l'ancienneté de leur engagement. L'enquête conduite par l'Injep en 2021 fournit les données nécessaires à une telle étude. Celle-ci s'accompagnera d'un focus complémentaire concernant les donateurs aux associations culturelles, pour lesquels des données de la même enquête sont également disponibles.

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : *Culture chiffres* ou *Culture études*.

2.6. Étude exploratoire sur l'évolution de la diversité consommée sur le marché du livre entre 2017 et 2025 ou 2026 (*nouveau*) (*Demande DGMIC*)

Travail exploratoire de faisabilité visant à actualiser en interne l'étude du DEPS sur la diversité consommée sur le marché du livre tirée des données de marché de l'institut GfK parue en 2018 pour la période allant de 2017-2025 ou, plus vraisemblablement, la période de dix années 2017-2026.

Calendrier : S2 2026 ou S1 2027.

Valorisation envisagée : *Culture études*.

3. Évolution de la Nomenclature d'activités française et du cadre européen des statistiques culturelles (*en cours*)

La NAF 2025 a été adoptée par l'Insee en décembre 2023, après avis favorable du bureau du Cnis, et approuvée par Eurostat en mai 2024. Elle entrera en vigueur d'abord dans les répertoires statistiques, à partir de 2026, pour progressivement intégrer les différentes productions statistiques jusqu'en fin 2028. Le DEPS pourra rester en support de ces évolutions pour le champ culturel. De façon concomitante, la définition harmonisée du champ culturel, issue du rapport « ESS-net Culture », va évoluer en 2026 à la suite des concertations des différents services statistiques européens dont le DEPS, sous l'égide d'Eurostat.

Une note méthodologique visera à expliciter les changements survenus dans le cadre de ces deux révisions et leurs conséquences sur l'observation de l'économie des secteurs culturels.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation envisagée : *Culture méthodes*.

4. Observatoires

4.1. 4.1 Observatoire de l'égalité Femmes/hommes (régulier) (avec le bureau Emploi, professions, formations)

Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions culturelles, l'accès aux moyens de création et de production et la consécration artistique, l'Observatoire de l'égalité est devenu le baromètre annuel de mesure des progrès vers la parité dans le champ culturel et médiatique réalisés depuis l'adoption, en 2014, de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et auprès d'organismes de gestion collective des droits d'auteur, le champ couvert par l'Observatoire s'enrichit chaque année d'indicateurs complémentaires qui contribuent à une vision plus juste et plus précise de la part des femmes dans les secteurs culturels. Patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, industries culturelles, médias... sont désormais couverts et disposent d'indicateurs précis sur les conditions d'emploi et de rémunération des femmes, leur accès aux bourses de création, leurs revenus artistiques et leur place dans la consécration artistique.

Valorisation : publication de l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, pour le 8 mars de chaque année.

4.3. Observatoire du marché de l'art et du mouvement des biens culturels (régulier)

Le DEPS est membre de cet observatoire depuis de très nombreuses années et il y intervient parfois pour la présentation de résultats statistiques sur le commerce extérieur d'objets d'art tirés des données du SSM Commerce extérieur.

4.2. Chiffres clés de la culture et de la communication (régulier) (avec l'ensemble des bureaux du DEPS)

Les *Chiffres clés de la culture et de la communication* présentent une analyse transversale du champ de la culture en s'appuyant sur de nombreuses données issues de sources statistiques et administratives pour répondre au besoin d'informations chiffrées des acteurs de la culture. Structuré en six grands chapitres, l'ouvrage présente la morphologie de la culture (poids économique, entreprises et associations, emploi culturel, etc.) et son financement, fournit des informations sur la participation culturelle et décrit les trois grandes branches de la culture : patrimoines, création et diffusion, médias et industries culturelles.

Calendrier : publication de l'édition 2025 – initialement prévue en décembre - décalée au premier trimestre 2026.

5. Conseil et accompagnement

- Accompagnement de l'IGAC sur l'étude prospective sur le spectacle vivant
- Participation au contrôle des données et aux évolutions du dispositif ESANE de l'INSEE
- Appui du bureau des affaires internationales et multilatérales sur les sujets de comparabilité des données économiques au niveau international (OCDE, UNESCO).
- Appui du bureau du régime économique de la presse sur une meilleure connaissance du secteur de l'édition de la presse.
- Accompagnement d'études sur la transition énergétique / le bilan carbone.

Le DEPS accompagne méthodologiquement des travaux des directions métiers sur la question de la transition énergétique et en particulier le calcul des bilans carbone.

Calcul des émissions de gaz à effet de serre des visiteurs des établissements culturels (Mtedd)

La mission de la transition écologique et du développement durable aide à la mise en place des bilans carbone des établissements culturels. Le DEPS accompagne la mission dans la construction d'une méthode de calcul commune pour quantifier les émissions de gaz à effet de serre des visiteurs à prendre en compte par les établissements dans leurs bilans carbone, en fonction de leur mode de transport.

6. Recherche

Trois recherches en cours menées par des laboratoires académiques exploitent les données GfK « Livre » et « Musique numérique » achetées par le DEPS :

- 1) Recherche sur l'impact du « bad buzz » sur la consommation musicale en flux (streaming musical) des artistes ou groupes d'artistes concernés.
- 2) Recherche sur l'influence des quotas radio sur les préférences des auditeurs et l'écoute en *streaming*.
- 3) Recherche sur l'impact de la « loi Darcos » imposant un minimum de frais de livraison pour les commandes de livres en ligne.

Dans le cadre de la mission d'animation de la recherche du DEPS, le bureau « économie » participe à l'organisation et à l'animation du **séminaire « Études et recherche » du DEPS**. C'est un séminaire interne pluridisciplinaire bimestriel ou trimestriel. Un chercheur (ou une équipe de recherche) est invité à présenter les résultats d'une recherche basée sur une analyse quantitative, en cours de finalisation ou en voie de publication. Un temps de questions/réponses avec l'auditoire en présentiel et distanciel a lieu en fin de séance. Tous les membres du DEPS-Doc sont invités ainsi que, selon le sujet traité, des experts métier ou « études » du ministère.

Bureau « Emploi, professions, formations »

Les travaux du bureau « emploi, professions, formations » visent à développer et à capitaliser la connaissance de l'emploi et des professions du champ culturel à partir des exploitations et analyses des grandes sources de la statistique publique et de sources professionnelles, régulièrement actualisées. Ils cherchent à mettre en lumière, au-delà de ces données-socle, la diversité des professions du secteur au moyen de projets de recherche approfondies, mais également à révéler les tendances qui caractérisent ces professions de façon commune (mouvement de féminisation, développement de la pluriactivité, multiplicité des sources de revenu, etc.).

Les travaux portent conjointement sur la formation spécialisée des futurs professionnels et les conditions de leur insertion sur le marché du travail par le biais d'enquêtes récurrentes auprès des établissements et des étudiants concernés.

Une attention particulière est portée aux inégalités de genre et, de façon plus générale, à toutes les inégalités sociales et de revenu.

1. Analyse de l'emploi sur l'ensemble du champ des professions culturelles, à partir des sources de la statistique publique

L'observation de l'emploi et l'analyse de ses évolutions dans le temps exigent la mobilisation d'un grand nombre de sources différentes, aucune d'entre elles ne pouvant, à elle seule, apporter l'ensemble des informations nécessaires à une connaissance fine des emplois et des professionnels en emploi. Parmi les sources statistiques mobilisables, celles de la statistique publique offrent le double intérêt de permettre des observations et mesures sur le temps long (enquêtes récurrentes) et de rendre possible la comparaison des professions et des emplois culturels avec l'ensemble des autres professions et secteurs d'emploi.

L'actualisation puis l'exploitation de ces sources donneront lieu, en 2025-2026, à quatre principaux éclairages.

1.1. La féminisation des professions culturelles (*nouveau*)

Selon l'enquête emploi, en 1995 les femmes représentent 41 % des personnes exerçant à titre principal une profession artistique ou culturelle. En 2019, cette part passe à 45 %, soit une augmentation identique à celle constatée chez l'ensemble de la population active en emploi sans pour autant atteindre la parité.

Cette publication s'intéressera à l'évolution de la présence des femmes dans les professions artistiques et culturelles entre 1995 et 2023 en exploitant les données de l'enquête emploi. Elle mettra l'accent sur les différences des caractéristiques individuelles des femmes et hommes exerçant une profession culturelle et artistique (âge, diplôme, origine sociale...).

Les professions culturelles et artistiques se distinguent de l'ensemble de la population active en emploi par le recours plus fréquent à la pluriactivité : en 2019, 15 % des professions culturelles et artistiques sont pluriactifs contre 5 % de l'ensemble de la population active en emploi. Ils sont également deux fois plus nombreux à avoir des contrats à durée déterminée. Une part qui s'est développée légèrement plus rapidement pour les professions de la culture que pour l'ensemble des salariés toutes professions confondues entre 1995 et 2019.

Calendrier : 2026.

Valorisation : publication dans un Culture études, S2 2026.

1.2. Étude de la pluriactivité (*en cours*) demande IGAC et DGCA

Une exploration plus fine des postes salariés des pluriactifs, sans se cantonner aux postes principaux, sera menée afin de décrire la pluriactivité des professions culturelles.

La population des professionnels de la culture connaît en effet des formes d'activité variées et se caractérise par une pluriactivité importante, de sorte que pour décrire l'emploi culturel et les revenus associés, un appariement entre plusieurs sources est nécessaire. Dans un premier temps un appariement des base non-salariés et tous salariés est lancé. La base tous salariés de l'Insee (BTS) est construite à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Elle renseigne sur les salariés permanents et intermittents : caractéristiques sociodémographiques, postes annexes en plus des postes principaux, nombre d'employeurs, périodes d'emploi, salaire...). La base non-salariés fournit des informations sur les personnes exerçant une activité non salariée (sexe, âge, statut, revenu...).

Le DEPS instruira dans un second temps la possibilité d'apparier les deux bases précédentes avec la base des artistes-auteurs obtenue dans sa convention d'échange de données avec la Direction des Statistiques, des Etudes et de la Prévision (Disep) à l'Ursaff Caisse nationale.

Calendrier : 2026-2027.

Valorisation envisagée : Culture études en 2027.

1.3. Changement de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : impacts du passage à la PCS 2020 sur le périmètre des professions culturelles et artistiques (*en cours*)

Pour déterminer annuellement les effectifs et caractéristiques des professionnels de la culture, l'enquête Emploi est la source de référence et la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS) permet de produire des indicateurs par famille de professions culturelles ou artistiques et par profession détaillée. Or cette nomenclature PCS a été modifiée : alors que les professions sont codées en PCS 2003 dans les millésimes 2019 et 2020, l'enquête emploi 2021 est la première enquête du service statistique public utilisant la nouvelle PCS 2020.

Comme d'une part il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 et un seul code détaillé de la PCS 2020 et que d'autre part des codes détaillés de la PCS 2020 a priori culturels incluent aussi des professions non culturelles ni artistiques, un suivi manuel des libellés de professions a été effectué dans l'enquête Emploi 2021 de façon à leur affecter un code PCS 2003.

La publication d'un Culture-Méthodes permettra d'expliquer l'enjeu pour les professions culturelles lié au changement de nomenclature, ainsi que les propositions de recodification visant à construire de nouveaux agrégats et sous-agrégats de professions culturelles et artistiques à partir de la PCS 2020.

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : Culture méthodes.

1.4. Participation aux travaux d'observation de la sous-commission d'observation de l'emploi, instance du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) (régulier)

Dans le cadre de son rôle de secrétariat conjoint, le DEPS participe aux travaux d'observation de la sous-commission d'observation de l'emploi, instance du Conseil national des professions du spectacle (« CNPS », décret n°2013-353 du 25 avril 2013). En 2023, cette sous-commission a mis en place un tableau de bord annuel regroupant des indicateurs sur la situation des entreprises et de l'emploi au sein des secteurs du spectacle vivant et enregistré.

La sous-commission du CNPS s'est fixée comme objectif de progresser sur la connaissance des parcours professionnels des artistes et des techniciens, et d'approfondir le travail d'observation donnant lieu au tableau de bord annuel.

Dans ce cadre, le bureau « emploi, professions, formations » travaille à plusieurs entrées du tableau de bord annuel : d'une part l'insertion professionnelle, et d'autre part la diversité des formes d'activité et la pluriactivité, tant du point de vue des effectifs que des revenus associés.

Calendrier : 2026-2027.

2. Analyse des revenus et de l'activité des artistes-auteurs (régulier)

En réponse aux recommandations du rapport de Mission établi en 2019 par Bruno Racine (voir *L'auteur et l'acte de création*) et dans le cadre du « Plan artistes-auteurs », le DEPS doit mener une analyse approfondie sur la population des artistes-auteurs (évolution des effectifs, des profils sociodémographiques, des revenus artistiques, etc). Celle-ci prolongera les analyses menées depuis une dizaine d'années par le Département sur ces populations à partir des exploitations récurrentes (et rétrospectives, depuis 1979) des données statistiques émanant des deux organismes gestionnaires de leur régime spécifique de sécurité sociale (Maison des artistes et Agessa).

Dans le cadre du transfert de ces données statistiques à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) devenue Urssaf Caisse nationale, effective depuis janvier 2020, et de l'élaboration de nouvelles nomenclatures de saisie annuelle des revenus artistiques par les artistes-auteurs, le Département participe, aux côtés de la Direction Générale de la création artistique (et en collaboration avec les autres DG concernées, l'Urssaf, la Direction de la sécurité sociale et l'ensemble des représentants des organisations professionnelles), à de nombreux groupes de travail visant à garantir la qualité des informations recueillies lors des déclarations annuelles et donc, celle des futures analyses qui seront conduites sur cette base.

Une convention de transmission annuelle de ces données au Département a été établie avec le service statistique (DISEP) d'Urssaf caisse nationale en 2022. Les premières données, concernant les années 2019 à 2021, ont été transmises à la fin de l'année 2022. Depuis lors, l'Urssaf Caisse nationale transmet chaque année les données de l'année N-1 à la fin de l'année N. La nomenclature des activités et professions ayant été implémentée dans la plateforme de saisie de l'Urssaf à partir de 2023, ces données permettent une exploitation plus fine, prenant justement en compte les activités et professions des artistes-auteurs. Les données 2023 ont fait l'objet d'une publication en décembre 2025 (Les artistes-auteurs en 2023, coll. « Culture études », 2025-6).

Les différentes publications produites par le DEPS au sujet des artistes-auteurs seront actualisées : chiffres-clés, observatoire de l'égalité hommes-femmes, etc. De plus, le DEPS produit chaque année un rapport dans le cadre de l'Observatoire des revenus des artistes-auteurs, dont le secrétariat est assuré par la DGCA.

Valorisation envisagée : enrichissement des publications annuelles du DEPS (en partenariat avec l'Urssaf caisse nationale), rapport pour l'Observatoire des revenus des artistes-auteurs.

3. Suivi statistique de l'enseignement supérieur artistique et culturel, et analyse de l'insertion des diplômés sur le marché du travail

3.1. Panorama de l'enseignement supérieur, à partir du dispositif SISE (enrichissement)

Afin de disposer d'une vision précise des personnes suivant une formation initiale ou continue au sein de l'enseignement supérieur, le DEPS a rejoint en 2017 le Système d'information sur le suivi des étudiants (SISE) piloté par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le dispositif SISE concerne l'ensemble des personnes suivant une formation supérieure en France. Le DEPS est en charge de ce dispositif pour le périmètre artistique et culturel, SISE-Culture. Ce dispositif (qui se substitue à l'ancienne enquête dite « 48 ») recense l'ensemble des étudiants dans les écoles publiques et privées spécialisées dans l'enseignement artistique et culturel. Le second volet de l'enquête SISE permet de recenser les diplômés des écoles inscrites dans le dispositif en n-1. Ce dispositif permet chaque année d'avoir une vision précise de tous les étudiants inscrits et diplômés dans une école relevant du champ artistique et culturel et non plus seulement ceux des écoles relevant du ministère de la Culture (dites écoles de l'ESC).

A partir de 2024, le DEPS se charge également de la création et de l'actualisation des nomenclatures de diplômes des écoles du périmètre SISE-Culture. Il s'agira en 2026 de poursuivre les objectifs d'amélioration quantitative et qualitative des données récoltées et de participer avec les équipes du SIES au passage au label de l'enquête SISE, prévue en juin 2026.

Mode opératoire : en interne et en collaboration avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Calendrier : actualisation annuelle des bases.

Valorisation envisagée :

- note interne et retour aux établissements enquêtés en octobre de chaque année pour l'enquête SISE Culture Inscriptions (année n),

- note interne pour les diplômés des écoles de l'ESC en fin d'année (année n-1).

3.2. L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture sur le marché du travail (*enrichissement*)

Comme chaque année depuis 2008, une enquête est menée auprès de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (une centaine d'établissements relevant du ministère de la Culture et délivrant des diplômes dans les domaines du patrimoine, des arts plastiques, de l'architecture, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel). Elle permet d'évaluer l'insertion de ces diplômés trois ans après l'obtention de leur diplôme, ainsi que leurs conditions d'emploi (statut d'emploi, volume horaire de travail, adéquation de l'emploi avec la formation suivie, etc).

Par ailleurs, un rapprochement avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) pour une participation renforcée à l'enquête Génération est à l'œuvre. Cette collaboration, qui fait suite à une première extension de l'enquête Génération 2004 concernant les diplômés de la Culture, nous donnera l'opportunité d'affiner considérablement nos connaissances sur les parcours d'insertion de ces nouveaux entrants dans la vie active tout en nous permettant de comparer ces parcours avec ceux des diplômés des autres secteurs.

Enfin, la transformation actuelle du suivi de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur, initiée par le SIES via le dispositif Inser'sup, a été étendue aux établissements de l'ESC en 2025, sur la promotion des diplômés 2024. Ce dispositif Inser'sup devrait ensuite être étendu aux autres établissements du champ SISE Culture (voir ci-dessus) au cours de l'année 2026. Le DEPS accompagnera l'extension de ce dispositif d'appariement entre les données de l'enquête SISE sur les diplômés et les bases tous salariés et non-salariés.

Trois types de travaux seront donc menés en 2025-2026 :

a) Renouvellement de l'enquête auprès des diplômés 2022 et 2023 de l'enseignement supérieur Culture (dite enquête DESC)

Calendrier : S1 2026 pour les diplômés de 2022.

Valorisation : différentes publications et contributions. Publication dans le rapport annuel de performance du ministère de la Culture (objectif 1.1).

b) Exploitation du sur-échantillon Culture de l'enquête Génération 2021 conduite par le Céreq (sur les sortants 2024)

Le sur-échantillon sera constitué de l'ensemble des sortants des formations supérieures dans le domaine artistique et culturel (périmètre SISE-Culture). Dès transmission des données par le Céreq (premier semestre 2026), celles-ci feront l'objet d'une étude visant à comparer l'insertion professionnelle des sortants des formations artistiques et culturelles avec celle de l'ensemble des sortants du système éducatif.

Calendrier : Transmission des données au S1 2026, exploitation et publication au S2 2026.

c) Participation au dispositif Inser'sup du SIES

Au fur et à mesure de l'enrichissement du dispositif Inser'sup du SIES, le DEPS sera en appui des services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) afin

d'apporter son expertise concernant les diplômés des formations artistiques et culturelles. Lorsque cela sera possible, un traitement plus approfondi des données issues des appariements pourra être envisagé, en fonction des avancées du SIES sur le dispositif.

4. Études et recherches sur des professions particulières

Cet axe d'études repose à la fois sur la mobilisation de différentes sources statistiques et sur des enquêtes monographiques, le plus souvent fondées sur une interrogation directe des professionnels concernés, pour apporter une connaissance fine et exhaustive des conditions d'exercice des professions artistiques et culturelles.

Plusieurs projets de recherche sont en cours ou projetés pour 2026-2027.

4.1. Inégalités des parcours professionnels des intermittents du spectacle au prisme du genre *(en cours)*

L'objectif de cette étude sera de mettre l'accent sur les inégalités professionnelles que peuvent rencontrer les femmes au début de leur carrière, c'est-à-dire dès l'entrée sur le marché du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Pour cela, elle s'intéressera à l'accès à l'assurance chômage au titre des annexes 8 et 10 en prenant en compte les inégalités entre les femmes et les hommes dans cet accès. Une attention particulière sera accordée aux secteurs et professions concernés par l'existence d'un grand nombre d'allocataires abandonnant leurs carrières d'intermittents après seulement quelques années de présence sur le marché. Convention en cours avec France Travail.

Calendrier : 2026-2027.

Valorisation envisagée : Culture études.

4.2. Les auteurs du livre *(nouveau)*

Afin de reprendre la suite des travaux monographiques menés au DEPS sur des groupes professionnels particuliers, un travail exploratoire va être mené en vue de proposer un appel à projets de recherche à la fin de l'année 2026 ou en 2027. Cet appel à projets de recherche portera plus spécifiquement sur les auteurs du livre. Constituée d'un ensemble hétérogène de professionnels, au-delà des seuls écrivains, la population de ce que l'on désigne comme les auteurs du livre réunit l'ensemble des individus qui tirent un revenu artistique de la création d'une œuvre originale sous la forme d'un livre, publié à compte d'éditeur ou non. Dès lors, la première étape de ce travail exploratoire consistera à circonscrire cette population et à mieux la catégoriser par l'exploitation des bases artistes-auteurs produites et transmises par l'URSSAF Caisse nationale, tirant justement profit du fait que ces bases administratives soient exhaustives. Ensuite, un travail d'enrichissement des données, en collaboration avec l'URSSAF Caisse nationale, et une exploration des autres sources de données sur cette population ou sur le secteur du livre en général seront mis en œuvre. Enfin, un appel à projets de recherche sera produit, sur la base de ces travaux exploratoires et selon les différentes pistes de recherche envisagées : enquête par questionnaire, entretiens, etc. Cet appel à projets de recherche aura pour objectif de saisir de la manière la plus précise possible cette population diverse, tout en

abordant les sujets qui sont au centre de ses préoccupations : concentration du marché de l'édition, essor de l'auto-édition, notamment numérique, et émergence de l'intelligence artificielle générative dans le domaine de l'écrit.

Valorisation envisagée : publication dans les collections de synthèse du département.

4.3. Les violences subies par les professionnels des arts et de la culture (demande Haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations) (*en cours*)

Cette étude exploratoire vise à exploiter les données de l'enquête annuelle *Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS)* menée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). L'objectif est ainsi de déterminer si les professionnels des arts et de la culture présentent des spécificités en matière de victimation, notamment en ce qui concernent les violences subies au travail, les discriminations ou les violences sexistes et sexuelles.

Parallèlement, dans le cadre d'un appel à projet de recherche lancé par le SSMSI, une post-enquête qualitative va être menée en 2026 par Marie Buscatto (IDHE.S, Université Panthéon Sorbonne) et Mathilde Provansal (Université Louis et Maximilien de Munich). Cette recherche vise à réaliser des entretiens avec des individus ayant répondu à l'enquête VRS et ayant accepté le principe de tels entretiens. Dans le cas de cette recherche, les entretiens seront menés auprès de professionnels des arts et de la culture ayant subi, ou non, des agressions au domicile ou dans un cadre professionnel.

Calendrier : Exploitation des données quantitatives (S1 2026), post-enquête qualitative (2026).

Valorisation envisagée : publication éventuelle en fonction des données et du rapport de recherche pour la post-enquête qualitative.

5. Projets de recherche

5.1. Colloque scientifique sur les professionnels de la médiation culturelle (*en cours*)

Ce projet de colloque, en partenariat avec le CERLIS, Centre de recherche sur les liens sociaux et l'université Sorbonne-Nouvelle, a pour objectif de réunir pendant deux jours chercheurs et professionnels de la médiation culturelle afin de réactualiser les connaissances concernant les formations à la médiation culturelle ainsi qu'aux conditions d'emploi et de travail des professionnels de la médiation culturelle.

Calendrier : 15 et 16 janvier 2026, Université Sorbonne Nouvelle.

Valorisation envisagée :

- le colloque sera filmé et ses séances plénières mises à disposition du public,
- valorisation possible de certaines communications dans une des collections du DEPS.

5.2. La profession de photographe (en cours)

Le métier de photographe a connu en 25 ans une évolution importante des caractéristiques des individus qui l'exercent (augmentation du nombre de femmes et de jeunes de moins de 40 ans) et de leurs conditions d'emploi (augmentation de la part des non-salariés), dans un contexte de numérisation des contenus et du développement des usages de l'IA, qui transforme le modèle économique de la profession et l'exercice du métier. Dans le cadre du Bicentenaire de la Photographie, 2026-2027, le Deps proposera une étude qui s'articulera autour de deux volets, quantitatif et qualitatif, afin de saisir au mieux les enjeux actuels de cette profession.

Le volet quantitatif repose de plusieurs sources de la statistique publique (enquête emploi, base tous salariés et base non-salariés).

À partir de l'enquête emploi, cette étude s'intéresse aux caractéristiques des personnes exerçant à titre principal la profession de photographe (âge, sexe, diplôme, origine sociale...), tout en les comparant à celles de l'ensemble des professions culturelles ainsi qu'à l'ensemble des actifs occupés. L'accent sera particulièrement mis sur la place des femmes au sein de cette profession. Elle s'attache également à décrire les caractéristiques de l'emploi des photographes (statut, temps de travail, flexibilité des horaires, pluriactivité...).

Les bases tous salariés et non-salariés permettent de déterminer les revenus des photographes en fonction de leur statut (salariés ou non-salariés).

Le volet qualitatif repose sur une enquête par entretiens auprès des photographes et vise à étudier la place de l'intelligence artificielle dans les pratiques professionnelles et les représentations des photographes.

Calendrier : S2 2026.

6. Partenariats, accompagnement et contributions aux publications régulières

- Partenariat avec Audiens et appui méthodologique pour la labellisation de ses séries statistiques (recommandations du rapport IG-Insee Igac sur les statistiques culturelles)
- Participation régulière au groupe de travail « observation de l'emploi » du Conseil national des professions du spectacle (CNPS) et réalisation du bilan annuel des aides versées au titre du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS).
- Contribution aux activités de l'Observatoire de l'économie de l'architecture notamment participation régulière aux commissions thématiques socio-démographie de la filière et formations ainsi qu'au conseil scientifique de l'Observatoire.
- Participation au projet de recherche ProMetUrba, financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Le projet de recherche ProMetUrba s'attache à étudier les groupes professionnels des architectes, des urbanistes et des paysagistes selon trois axes : la socialisation aux métiers à la lumière des nouveaux enjeux sociétaux ; les continuités et ruptures dans les trajectoires face à un contexte d'exercice en recomposition ; les groupes professionnels à l'épreuve des réajustements aux transitions.
- Contributions aux différentes publications annuelles du DEPS, notamment 6 fiches publiées au sein des *Chiffres-clés de la culture* : « Emploi culturel », « Non-salariés des

secteurs culturels », « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture », « Architecture », « Artistes-auteurs » et « Enseignement supérieur et insertion professionnelle des diplômés », *l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes* de même que *l'Atlas Culture des territoires*.

- Participation au conseil scientifique du CNM-Lab.
- Participation au comité de pilotage de la recherche MIXTAPES (données et méthodes MIXTes pour l'Analyse des Pratiques d'Ecoute en Streaming), le laboratoire commun au CNRS et à Deezer, labellisé par l'ANR, pour quatre années.
- Secrétariat et participation au comité d'expertise sur les règles spécifiques applicables en matière d'indemnisation des artistes et des techniciens intermittents du spectacle.

Bureau « Socialisation et participation culturelles »

Le bureau « Socialisation et participation culturelles » a pour mission de concevoir, de conduire et d'analyser les enquêtes, recherches et études portant sur la formation des goûts et la familiarité aux univers culturels (pratiques, consommations culturelles et usages numériques) dès les plus jeunes âges.

Ce bureau porte une attention particulière aux inégalités sociales (âge, génération, genre, origine ethno-nationale, origine sociale, etc.). Ses travaux ont à cœur de tenir compte des transformations structurelles de la population résidant en France, mais aussi des évolutions de l'offre culturelle et des flux culturels globaux, notamment liés au numérique.

Dans ce cadre, le bureau est amené à organiser ou co-organiser des colloques scientifiques afin de favoriser la sédimentation et la circulation des connaissances, ainsi que leur mise en débat.

1. Participation culturelle des adultes

1.1. Préparation et conception de l'enquête pratiques culturelles 2028 (*en cours*)

L'enquête sur les pratiques culturelles - enquête décennale menée depuis 1973 - sera renouvelée en 2028 pour sa 7^e édition. Cette enquête permet de faire une photographie des rapports que les résidents français entretiennent avec la culture et les médias et d'en étudier les évolutions structurelles.

Le DEPS poursuit les réflexions entamées en 2025 sur la conception de l'enquête et de sa labellisation (dans le respect des processus de vérification/validation/labellisation de la statistique publique).

En 2026 :

- Préparation du questionnaire appuyée sur un comité scientifique réuni par le DEPS tous les deux mois
- Passage au Cnis pour obtention de l'avis d'opportunité
- Spécifications du tirage des échantillons (métropole et Drom)
- Préparation de l'appel d'offre pour choisir le prestataire et lancement du marché public
- Arbitrages méthodologiques suite aux décisions budgétaires

En 2027 :

- Tests du questionnaire, analyse des tests et modification éventuelle du questionnaire
- Préparation des documents de collecte
- Formation des enquêteurs
- Passage au comité du Label
- Déclaration à la Cnil
- Dépôt du dossier au comité du secret

Le terrain de l'enquête aura lieu en 2028. Les bases de données seront ensuite apurées avant que le travail d'analyse soit engagé. Ce projet mobilise tous les membres du bureau socialisation et participation culturelles.

1.2. Mise à disposition des données de l'enquête Pratiques culturelles 2018

1.2.1. Mise à disposition des 5 bases de données Pratiques culturelles 2018 (DROM) *(en cours)*

Le but est de mettre en ligne des 5 bases de données et de la documentation sur Progedo-Quetelet afin de rendre possible d'autres exploitations à l'échelle des territoires ultra-marins et en complément de la base en France métropolitaine qui est déjà disponible.

Calendrier : S1 2026.

Valorisation envisagée : mise en ligne de 5 bases de données et de la documentation sur Progedo-Quetelet.

1.2.2. Mise à disposition des tableaux de résultats de l'enquête Pratiques culturelles 2018 sur le site du ministère *(en cours)*

La question de la mise à disposition des données de l'enquête Pratiques Culturelles et de ses résultats est une question fréquente. Plusieurs solutions techniques ont été mises en œuvre au fil du temps (CD-ROM en 1997 et site dédié en 2008). Dans une dynamique innovante, la refonte et l'alimentation de la page dédiée à l'enquête Pratiques Culturelles sur le site du ministère de la Culture permettrait d'aboutir à une meilleure visibilité de l'enquête et de ses résultats et aussi contribuerait à davantage d'interactivité pour les usagers (chercheurs, acteurs culturels et institutionnels, journaliste, grand public etc...). Dans un premier temps, une mise à disposition des tableaux de données est envisagée sur le site du ministère de la Culture.

Calendrier : Les tableaux sont prêts, en attente de diffusion sur le site (champ France métropolitaine) (En attente de la refonte du site internet).

Valorisation envisagée : Diffusion des tableaux sur le site du ministère de la Culture.

1.3. Suite des exploitations thématiques de l'enquête Pratiques culturelles 2018

1.3.1. Attachement aux pratiques culturelles *(en cours)*

Des questions sur l'attachement sont posées dans chaque module de l'enquête 2018. Nous nous proposons d'analyser ces questions en fonction des principales variables socioéconomiques, et d'interroger la hiérarchie des pratiques en comparant ces questions avec l'intensité des pratiques.

Calendrier : exploitation des données S1 2026.

Valorisation envisagée : À voir suivant les exploitations.

1.3.2. L'enquête Pratiques culturelles : une méthodologie d'enquête spécifique aux DROM ? *(en cours)*

L'enquête Pratiques culturelles – menée depuis 1973 et renouvelée pour la sixième fois en 2018 – a connu un élargissement de son périmètre lors de sa dernière édition. Dans un contexte de réflexions sur l'égalité des territoires et de développement des dispositifs d'enquête de la statistique publique à l'ensemble du territoire national, l'enquête menée par le DEPS a été développée et adaptée dans les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et La Réunion) en 2019 et 2020. Si les objectifs de l'enquête Pratiques culturelles (être un instrument de suivi des comportements culturels, obtenir une photographie des pratiques culturelles et mieux identifier les facteurs d'accès à la culture) sont les mêmes en France hexagonale que dans les DROM, le dispositif d'enquête a dû être adapté.

Quand une enquête doit être développée dans des territoires qui n'ont jamais été étudiés par l'institution, se pose en premier lieu la question des acteurs locaux pouvant témoigner des spécificités des territoires. Pratiques locales, offres culturelles, rapport à l'écrit, maîtrise du français... autant d'éléments à anticiper au moment de la conception du dispositif pour garantir la bonne conduite de l'enquête et, à terme, obtenir des résultats pertinents et robustes.

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : Note méthodologique interne.

1.3.3. Les pratiques culturelles en amateur dans les DROM *(en cours)*

Les résultats de l'enquête Pratiques culturelles dans les DROM montrent que la place des pratiques en amateur est moins importante qu'en France métropolitaine, alors que certains temps forts culturels conduisent à la participation d'une part importante de la population (ex : Carnaval, Debaa...) et sont l'occasion de jouer de la musique, de danser ou encore de chanter. Il est donc essentiel de prolonger l'analyse portant sur les déterminants des pratiques en amateur, le profil des pratiquants et de mettre en regard ces résultats avec les traditions et événements culturels caractérisant les territoires enquêtés.

Par ailleurs, si ces résultats peuvent être vus comme la conséquence d'une moindre présence de conservatoires et de dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans les DROM, ce constat pose aussi la question des représentations des Dromiens quant à leurs pratiques en amateur et leurs compétences acquises en dehors des institutions légitimes.

Calendrier : exploitation des données 2025-2026.

Valorisation envisagée : Culture études.

1.3.4. La mobilité de la construction de genre à travers les univers culturels *(en cours)*

Une exploration des données de l'enquête Pratiques culturelles sous l'angle du genre a été engagée pour travailler sur l'évolution des répertoires culturels individuels. Le travail est en cours.

Valorisation envisagée : À voir en fonction des résultats

1.3.5. Trajectoires sociales et homogamie sociale *(nouveau)*

Les données Pratiques culturelles renseignent en détail sur la PCS du conjoint de chaque répondant à l'enquête, ainsi que sur celles de ses parents. Cela autorise un travail sur les effets de la mobilité sociale et de l'homogamie/hétérogamie sociale sur les rapports à la culture.

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : Culture études, T4 2026 (à voir en fonction des résultats).

1.4. Appel à proposition de recherche post Pratiques culturelles 2018

1.4.1. APR Pratiques culturelles métropole *(en cours)*

Après la publication de Regards croisés sur les pratiques culturelles, 20 ans après (2025), un projet est en voie de finalisation, issu du même appel à propositions de recherche, et portant sur une approche comparative de la culture savante en France et aux Etats-Unis (Porteur de projet : S. Dorin).

L'objet de la recherche est d'identifier et de mesurer les déterminants sociaux et scolaires qui conduisent à l'adoption d'une participation culturelle et artistique savante, voire très savante. Ainsi, dans une première phase, sont comparés aux États-Unis en 2017 et en France en 2018 de manière systématiques les publics de la lecture, des concerts de musique classique, jazz et opéra, du théâtre et de la danse, et de manière générale les publics des activités culturelles les plus proches de la culture la plus légitime et patrimoniale. Puis, dans une seconde phase, sont étudiées avec une approche temporelle et générationnelle qui s'appuie sur des innovations méthodologiques quantitatives récentes, les bases, recalculées et mises en cohérence sous la forme d'un jeu de données transversales (cross-sectional data), issues des vagues d'enquête Pratiques Culturelles (EPC) conduites par le DEPS depuis 1973 et à celles des Surveys of Public Participation in the Arts (SPPA) mises en œuvre par le NEA (National Endowment for the Arts) aux États-Unis depuis 1982.

Calendrier : réception du manuscrit fin 2026.

Valorisation : Question de culture en 2027.

1.4.2. Pratiques culturelles dans les DROM *(en cours)*

Un appel à propositions de recherche a été publié par le DEPS pour organiser la diffusion de l'enquête 2019-2020 sur les pratiques culturelles dans les DROM au sein de la communauté académique et afin d'en structurer l'exploitation. Trois projets ont été retenus et une réunion de lancement sera programmée en janvier-février 2024 :

- Patrimonialisation, Langues et Cultures (PALAC) : Discours et pratiques médiatiques et de médiations/appropriation de la culture et du patrimoine en contexte indianocéanique, porté par Nathalie Noël, Université de La Réunion.

- Télévisions et radios Outre-mer (TEROM) : Radio et télévision dans les pratiques quotidiennes des habitant-es des départements ultra-marins - rôle des médias locaux et nationaux dans la construction des identités, en Guyane et à Mayotte - porté par Natacha Gourland, Université de Cergy.

- DROM & Base de données d'écoute en streaming, Analyse Statistique et Spatiale (DROM'n BASS), spécificités, proximités et dynamiques des écoutes de musique enregistrée dans les DROM, porté par Thomas Louail, CNRS.

Deux rapports intermédiaires ont été livrés par les équipes de recherche et une dernière réunion sur les avancées des trois projets s'est tenue en juin 2025, avant la remise des rapports finaux prévue le 19 janvier 2026, ainsi que leur présentation orale le 9 février 2026.

Calendrier : annuel.

Valorisation envisagée : ouvrage collectif.

1.5. Projets thématiques

1.5.1. La vidéo amateur à l'épreuve de la plateformesisation (*en cours*)

Ce projet de recherche porte sur la production et la consommation de vidéos amateurs en ligne ayant pour vocation de diffuser des savoirs ou de former à des savoir-faire. Les vidéos « amateurs » sont entendues comme des vidéos produites hors de tout contexte professionnel ou institutionnel, et consommées dans un cadre privé. Elles sont très hétérogènes en termes de domaines (du tutoriel pratique à la chaîne culturelle ou scientifique) mais présentent un certain nombre de caractéristiques communes : durées courtes, accessibilité permanente, hybridation des supports de présentation. Ces vidéos amateurs articulent l'écrit/l'image/le son et proposent des combinaisons nouvelles du « dire » avec le « montrer » et le « faire ». Aucune recherche n'a encore porté sur cette nouvelle grammaire d'expression qui apparaît pourtant fort riche et complexe.

Calendrier : Le rapport final (issu d'une enquête quantitative originale sur les usages des vidéos amateurs) est attendu en septembre 2026 pour une publication en 2027.

Valorisation envisagée : Questions de culture « La vidéo amateur à l'épreuve de la plateformesisation » (V. Beaudouin et O. Beraud-Martin).

1.5.2. Enquête baromètre : fréquentation des équipements culturels (*régulier*) demande SG, DG

Des questions portant sur la fréquentation des Français des équipements culturels et plus particulièrement des lieux de spectacle vivant et du cinéma sont ajoutées à l'enquête annuelle « Conditions de vie et aspirations » du Crédoc afin de fournir des taux de fréquentation à un instant T. et de disposer de points d'observation intermédiaire à l'enquête décennale. Ce module de questions s'ajoute aux questions posées dans ce même baromètre sur les sorties dans les musées et lieux patrimoniaux (depuis 2011).

L'enquête est administrée en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population française âgée de 15 ans ou plus.

Calendrier : annuel.

Valorisation envisagée : Culture chiffres, « Baromètre CREDOC patrimoine et spectacles » (avec le bureau Dynamiques territoriales).

2. Socialisation culturelle : rapport des enfants et des jeunes à la culture

2.1. ELFE : cohorte de naissance française

2.1.1. Suivi du projet ELFE (*régulier*)

Le DEPS est membre du groupe de travail socialisation/éducation et à ce titre contribue en continu à la rédaction des questionnaires. Il est par ailleurs partenaire financier du groupement d'intérêt scientifique (GIS) ELFE.

Calendrier : en continu (travail structurel).

2.1.2. Suivi et animation de la Plateforme PANELS (DEPS/Ined/ELFE) (*régulier*)

L'Institut National d'Etudes Démographiques (Ined), ELFE et le DEPS se sont associés pour créer une plateforme de soutien au traitement des données ELFE sur les sujets traitant de la socialisation culturelle.

Cette plateforme a pour activités :

- Le financement de contrats post-doctoraux,
- Le lancement d'appels à projets de recherche,
- L'animation de séminaires de travail commun aux équipes,
- La mise en commun des outils statistiques créés par les équipes de recherche.

Cette plateforme est dotée :

- D'un comité scientifique composé de chercheurs et éventuellement de représentants des grandes institutions de recherche françaises (CNRS, Ined, EHESS...) ou étrangères,
- Et d'un comité de suivi, composé de personnels du DEPS et de la cohorte ELFE et placé sous la responsabilité conjointe de la cheffe du DEPS et de la directrice de la cohorte ELFE. Ce comité est pérenne et doit se réunir au moins deux fois par an.

Calendrier : en continu (travail structurel).

2.1.3. Exploitation des données du panel ELFE (*en cours*)

Les pratiques culturelles encadrées des enfants de la cohorte Elfe de 3,5 à 10,5 ans

En complément de nombreuses études sur les actions et projets d'éducation artistique et culturelle dont les enfants bénéficient sur le temps scolaire, il est important d'étudier les pratiques encadrées hors temps scolaire pour rendre compte du poids de la socialisation familiale.

Cette étude adoptera une perspective longitudinale de 3 à 10 ans pour construire les trajectoires des pratiques culturelles encadrées des enfants et en analyser les facteurs socio-démographiques explicatifs ainsi que l'impact de l'environnement familial, des pratiques éducatives, de la trajectoire scolaire et des souhaits pour le futur.

Calendrier : démarrage 1^{er} semestre 2026.

Valorisation envisagée : Culture études (en fonction de l'intérêt des résultats).

2.1.4. Appel à proposition de recherche « Elfe Panels » *(en cours)*

Le DEPS finance un appel à projet de recherche à partir des données ELFE. Trois projets sont sélectionnés, le démarrage des travaux débutant en 2023 pour 24 mois. Les projets sélectionnés sont :

- Climats culturels familiaux et sens de la justice des enfants (CCFSJE, Deles/Diter/Pagis) ;
- Savoir-chanter. Interroger la construction sociale des dispositions et des rapports au chant durant l'enfance. (Desmitt/Deslyper/Guittet/Eloy/ Kechichian) ;
- Formes familiales d'accumulation et de transmission du capital culturel (Coulangeon/Pereira).

Un ouvrage rassemblera ces projets financés dans le cadre de l'APR Elfe ainsi qu'un projet de recherche portant sur la socialisation à la nation via les produits culturels au sein de la famille, qui présenteront leurs innovations méthodologiques (car enquêter auprès d'enfant n'est pas chose aisée) ainsi que les résultats, à l'articulation des approches quantitatives (permises par les vagues de l'enquête ELFE) et d'approches qualitatives complémentaires.

Calendrier : les travaux sont finalisés. Le manuscrit est prévu pour début 2027.

Valorisation envisagée : Questions de culture « La socialisation culturelle des jeunes enfants » (sous la dir de A.C. Ott et S. Octobre).

2.2. Éducation artistique et culturelle (EAC)

2.2.1. Suivi du dispositif ADAGE *(régulier)* demande DGDCE

Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale s'associent pour poursuivre l'observation de l'offre d'éducation artistique et culturelle. Depuis 2020, elle est réalisée à partir de l'exploitation des données administratives remontant de la plateforme Adage (application dédiée à la généralisation de l'EAC) : plateforme de pilotage de l'EAC en milieu scolaire gérée par le ministère de l'Éducation nationale.

En complément de l'exploitation d'Adage se pose la question de relancer une enquête sur l'EAC en milieu scolaire. Des échanges prochains avec le délégué interministériel à l'EAC viendront préciser ce projet, qui pourrait aussi « fusionner » avec le projet d'enquête plus large sur les rapports des jeunes à la culture (voir rubrique 2.4).

2.2.2. Exploitation d'ADAGE : action utilisant la part collective du pass Culture *(en cours)*

Les usages du pass Culture dans les collèges et lycées au niveau des établissements a déjà fait l'objet d'exploitation pour les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024. L'étude sera renouvelée pour l'année scolaire 2024-2025. Il est aussi envisagé une publication exploitant les données d'Adage sur la part collective du pass Culture à l'échelle des élèves (en fonction de l'expertise de la qualité des données).

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : Culture chiffres et alimentation de la fiche chiffres clés.

2.3. Études et recherches portant sur la socialisation culturelle des enfants et des jeunes

2.3.1. Pass Culture (*en cours*)

Avec la sortie du pass Culture de la première cohorte de jeunes bénéficiaires à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations culturelles dans le cadre du dispositif. Quatre projets concernant le pass Culture sont programmés :

- Gestion de la base de données du pass Culture :
 - o Documentation, nettoyage et maîtrise ;
 - o Définition d'indicateurs statistiques et mise en place avec le pass, le SNUM et le Département stratégie et modernisation (DSM) d'une chaîne de production sur ces indicateurs ;
 - o Mise en place d'extractions ou diffusion en opendata (avec le SNUM et le DSM), accompagnées d'une documentation à destination des utilisateurs.
- Exploitation de la base de données du pass Culture : finalisation d'une étude permettant de dresser une photographie du pass Culture et de ses bénéficiaires inscrits entre le 21 mai 2021 et le 28 février 2025.
- Mise à disposition des chercheurs de la base de données ayant servi à cette première étude via le centre d'accès sécurisé aux données CASD.

Calendrier : 1^{er} semestre 2026 pour publication de l'étude sur les bénéficiaires, en continu pour les travaux sur les indicateurs, leur documentation et leur valorisation (avec le pass, le SNUM et le DSM).

Valorisation envisagée : Culture études ou Culture chiffres.

2.3.2. Enquête Génération 2011 (*en cours*)

Ce projet de recherche vise à approfondir la connaissance des modalités de la socialisation infantile dans les sociétés contemporaines, en proposant de restituer les processus de constitution des pratiques culturelles, des pratiques ludiques et des dispositions morales d'un ensemble socialement diversifié d'enfants, processus appréhendés dans la durée et autour de l'âge-charnière de 10 ans. La recherche prend appui sur deux cohortes et sera qualitative. Elle sera notamment menée auprès de 50 familles aux profils sociaux et migratoires variées, ayant un enfant né en 2011 (parallèle à la cohorte ELFE), et qui sont enquêtées de manière longitudinale et qualitative depuis lors.

Calendrier : Le manuscrit est prévu pour fin 2026 pour une publication en 2027.

Valorisation envisagée : Questions de culture « Enquête Génération 2011 » (sous la dir de Bertrand Geay et S. Octobre).

2.3.3. Le soft power à l'épreuve du terrain (*en cours*)

Perceptions croisées des représentations Corée du Sud/France chez les jeunes à travers leurs consommations culturelles (du côté de la France). Une très large littérature a investigué la contribution des produits culturels, notamment depuis l'avènement des réseaux socio-numériques, à la construction d'une représentation du monde désirable. La notion de soft power a été utilisée pour décrire cette forme d'influence « douce » : le large succès de cette notion, devenue très prisée du débat public, est inversement proportionnel au faible nombre d'études empiriques qui l'ont mise à l'épreuve. C'est ce que cette étude entend tenter dans le cas des relations France/Corée du Sud. La subvention du ministère de la Culture porte sur la partie française, et une subvention de l'Association for Korean Studies doit financer la partie sud-coréenne.

Calendrier : 2027-28.

Valorisation envisagée : En attente de l'expertise de la qualité des travaux.

2.4. Projet d'enquête sur le rapport des jeunes à la culture (*nouveau*)

Compte tenu des attentes du Ministère en matière de connaissance des rapports des plus jeunes à la culture pour piloter efficacement les politiques de la jeunesse, le DEPS souhaite relancer une grande enquête sur les univers culturels des jeunes, pour actualiser les travaux précédents : Les Loisirs culturels des 6-14 ans (2004) et L'enfance des Loisirs (2010), L'amateur cosmopolite (2017). Cette enquête ambitionnerait de rendre compte des transformations des univers culturels des plus jeunes et de fournir des éléments de cadrage à l'évaluation des politiques publiques de la culture (EAC, Etats généraux de la lecture, pass Culture, etc.).

Calendrier : les années 2027-2028 seront consacrées à une étude de faisabilité (réflexion méthodologique, thématiques, constitution du comité scientifique et lancement des procédures Cnis).

2.5. « Lire en ruralité : Loin de la ville, quelles pratiques adolescentes de la lecture en 2024 ? » (*en cours*)

Commandée par l'association Lecture Jeunesse et son observatoire à une équipe de chercheurs (agence Phare), l'enquête « Loin de la ville, quelles pratiques adolescentes de la lecture en 2024 » se concentre sur l'accès et les pratiques de lecture des adolescents en milieu rural. Elle vise à comprendre comment ces jeunes s'approprient l'offre de lecture, en tenant compte des facteurs matériels et sociologiques (famille, influence numérique). L'étude qualitative, menée sur un terrain spécifique, analysera l'offre de lecture (bibliothèques, librairies, etc.) et les pratiques réelles des adolescents, avec des entretiens approfondis. Elle explorera également le rôle des parents et des acteurs locaux pour éclairer des politiques culturelles adaptées à ces territoires éloignés.

Le DEPS fait partie du groupe de travail mobilisé pour accompagner les chercheurs dans l'étude menée (1^{ère} séance le 15/10, 3 séances de travail prévues en 2026).

Calendrier : 2025-2026.

3. Participation à des grandes enquêtes de la statistique publique hors DEPS

3.1. TeO2 (travail achevé, publication 2026)

Participation à l'exploitation du chapitre portant sur les langues et les pratiques culturelles dans l'ouvrage coordonné par l'Ined.

Calendrier : 2026.

Valorisation envisagée : Chapitre, *Le pluralisme linguistique et culturel dans un contexte assimilationniste* dans l'ouvrage collectif dédié à la seconde édition de l'enquête TeO.

3.2. Enquête Migrations Familles Vieillessement (*en cours*)

« Exploiter les données MFV-2 par une articulation avec les enquêtes qualitatives : comment rendre compte des pratiques langagières en contexte multilingue ». Ce chapitre qui sera intégré dans un ouvrage collectif propose d'interroger les premiers résultats du deuxième volet de l'enquête Ined « Migrations Familles Vieillessement » (MFV-2) relatifs aux pratiques langagières en Guadeloupe, Guyane, Martinique et à La Réunion. Il s'agit plus particulièrement de s'intéresser à la pratique des langues créoles à base lexicale française par les populations enquêtées. L'objectif de cette contribution est de mettre en perspective ces résultats avec les recherches antérieurement menées sur ces territoires, pour montrer l'intérêt d'une articulation serrée, peu souvent effectuée dans la recherche, entre les approches quantitatives et les approches qualitatives sur la question des pratiques langagières.

Calendrier : exploitation des données en 2025 et valorisation en 2026.

Valorisation envisagée : Chapitre dans l'ouvrage collectif dédié à la seconde édition de l'enquête MFV.

3.3. SRCV : exploration de données sur les pratiques culturelles (*en cours*)

SRCV (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie des ménages) est le volet français piloté par l'Insee, du dispositif d'enquête européen SILC (coordonné par EUROSTAT). Il s'agira d'un travail exploratoire à partir des données européennes des questionnaires harmonisés afin d'établir la base d'une future analyse sous l'angle de la participation culturelle et du bien-être. Le module européen participation sociale et vie culturelle est passé en 2022, le DEPS a pris contact avec EUROSTAT afin d'obtenir les données individuelles de tous les pays participants.

Calendrier : 2026-2027.

Valorisation envisagée : Culture études (sous réserve de l'expertise des informations).

3.4. Enquête Familles (*en cours*) demande DGLFLF

Le DEPS et la DGLFLF ont obtenu de l'Insee l'introduction d'un module « langue » (3 questions sur les langues transmises par les parents, les langues parlées au quotidien et les langues parlées aux enfants). Le questionnaire a été collecté en 2025, adossé au recensement de la population, et la notice a été traduite en 6 langues (anglais, espagnol, portugais, arabe, turc et chinois). En

parallèle le DEPS et la DGLFLF mettront en place le programme d'exploitation et réaliseront la codification des langues. Par ailleurs, le DEPS participera au groupe d'exploitation de l'enquête à l'Insee.

Calendrier : enquête réalisée en 2025, exploitation des données en 2026.

Valorisation envisagée : à voir avec la DGLFLF.

3.5. Participation au comité scientifique de l'enquête Emploi du temps (*en cours*)

L'enquête « Emploi du temps » est une enquête de l'Insee auprès des ménages visant à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne (temps passé au travail, temps dévolu au travail domestique, temps consacré aux loisirs). Il s'agit de recueillir des informations précises sur l'usage que les individus font de leur temps. Elle fournit des éléments pour une année donnée mais permet surtout une mesure des évolutions sur longue période. Cinq enquêtes « Emploi du temps » ont déjà été réalisées par l'Insee, à un rythme approximativement décennal. La première a eu lieu en 1966 dans six villes du Nord et de l'Est uniquement, la dernière s'est déroulée en 2009-2010 et a couvert l'ensemble de la France métropolitaine et trois DROM (Guadeloupe, Martinique et La Réunion). L'enquête sera reconduite en 2025-2026.

Calendrier : en continu (enquête prévue en 2025-2026), traitement en 2027.

Valorisation envisagée : à déterminer après expertise des données.

3.6. Participation aux panels de maternelle et de sixième de l'Éducation nationale (*en cours*)

Dans la suite des travaux engagés en collaboration avec la Depp (autour des panels mais également du suivi de l'EAC), un nouveau partenariat s'est tissé autour de la création par la Depp d'un panel de maternelle, et du panel de sixième. Le DEPS participe aux deux comités scientifiques.

4. Colloques et valorisations

4.1. Colloques

4.1.1. Journée de présentation/débat de travaux de jeunes chercheurs en sociologie de l'enfance

En collaboration avec le Comité de Recherche 31 de l'Association des sociologues de langue française (AISLF), une journée de présentation / débat des travaux de jeunes chercheurs sur les thématiques de l'enfance est organisée à l'université de Caen le 9 janvier. Le DEPS participe au montage scientifique de cette journée.

Calendrier : journée prévue à Caen le 9 janvier.

4.1.2. Journées jeunes chercheurs : « Culture & Politique : interstices ; circulations, conflits »

Le DEPS et l'ENS de Lyon co-organisent deux journées dédiées à la présentation et à la discussion de travaux de jeunes chercheurs, jeunes chercheuses (masterants, doctorants, post-doctorants), sur appel à communication. Ces journées, qui se veulent autant que faire se peut interdisciplinaires et croisant les champs thématiques, se tiendront à l'ENS Lyon les 24-25 novembre 2026 sur le thème « Culture & Politique : interstices, circulations, conflits ».

La culture est un espace dans lequel se créent des communs partageables mais aussi où s'expriment des rapports de force, à trois niveaux d'analyse : création/production, diffusion/médiation, réception/consommation. On en voit la trace dans les rapports symboliques et matériels entre les individus, et les groupes (d'âge, de sexe, de genre, de race, de classe, de génération, etc.), les états (notamment à travers les débats autour du soft power, de la diplomatie culturelle), les aires culturelles et géographiques (débats sur la restitution des œuvres d'art et l'appropriation culturelle par exemple), etc.

Ces journées sont organisées à la mémoire de Dominique Pasquier.

Calendrier : journées prévues les 24 et 25 novembre 2026 à l'ENS Lyon.

4.1.3. Projet de colloque « Apprendre à aimer la culture » : socialisation culturelle et approches longitudinales

Dans la suite des projets financés dans le cadre de la plateforme PANELS et de l'ensemble des travaux quantitatifs et qualitatifs financés et/ou réalisés par le DEPS, ce colloque international voudra mettre l'accent sur les approches longitudinales de la socialisation culturelle, en discuter les concepts, les méthodes et les résultats.

La coordination scientifique du colloque sera assurée par le DEPS assisté d'un comité scientifique de chercheurs universitaires.

Calendrier : montage du colloque en 2026-2027, tenue du colloque en 2028.

4.2. Valorisation des publications du DEPS

4.2.1. Valorisation de l'ouvrage *Regards croisés sur les pratiques culturelles, 20 ans après* (Questions de culture)

Un ouvrage collectif est paru en octobre 2025, intitulé *Regards croisés sur les pratiques culturelles, 20 ans après*, qui fait écho à l'ouvrage du même nom, publié en 2003 sous la direction d'Olivier Donnat, suite à un appel à projet de recherche portant sur l'édition 1997 de l'enquête.

Les contributions de l'ouvrage *Regards croisés sur les pratiques culturelles, 20 ans après*, sont issues des travaux de chercheurs menés à la suite d'un appel à proposition de recherche lancé après la réalisation de l'enquête Pratiques culturelles 2018.

A l'ère des big data et de la multiplication des traces numériques, qui fournissent quantité de données à la recherche, à quoi bon itérer une enquête transversale et approfondie comme Pratiques culturelles, dont la sixième édition a eu lieu en 2018 ? Les contributions réunies dans

cet ouvrage mettent en lumière l'actualité et la fécondité d'une enquête qui nourrit le questionnement des mondes de la culture dans des directions aussi variées que les effets de la numérimorphose, les pratiques culturelles des immigrés, la comparaison internationale des rapports à la culture, la recomposition de la légitimité culturelle (avec la faveur rencontrée par les séries télé) ou la place prise par la forme festivalière, sans oublier la permanence de certains « anciens » objets comme la télévision. Quelles sont les transformations générationnelles des rapports à la culture ? Quels sont les effets de la globalisation des flux culturels et du multiculturalisme de la population ? Comment s'articulent les pratiques numériques et les pratiques pré-numériques ? Et quelle est désormais la forme prise par la participation culturelle ? Telles sont quelques-unes des questions que cet ouvrage aborde.

Ont contribué à cet ouvrage dirigé par Léa Garcia, Anne Jonchery et Sylvie Octobre : Julien Audemard, Vincent Berry, Samuel Coavoux, Philippe Coulangeon, Aurélien Djakouane, Stéphane Dorin, Angéline Escafré-Dublet, Quentin Gilliotte, Fabienne Gire, Luisa Iachan, Philippe Lombardo, François Moreau, Aurélie Pinto, Nicolas Robette, Patrick Simon, Loup Wolff et Vinciane Zabban.

Une demi-journée de valorisation de l'ouvrage est prévue sous forme de présentation/débat le 5 février 2026 en visioconférence.

4.2.2. Valorisation de l'ouvrage *Culture en régime numérique* (Questions de culture)

Suite au colloque *Culture en régime numérique. Questionner les pratiques, catégories et méthodes*, qui s'est tenu en décembre 2023, un ouvrage de valorisation sera publié en février 2026, sous la direction de Vincent Berry, Anne Jonchery et Amandine Louguet. Il est composé de chapitres rédigés par les conférenciers pléniers et par d'autres chercheurs et chercheuses ayant communiqué lors du colloque.

À l'ère numérique, création, diffusion et réception de la culture connaissent des transformations profondes. L'ouvrage en explore plusieurs aspects à travers l'étude d'objets variés : de l'écoute de musique en ligne aux livres audionumériques, de la lecture de romances Wattpad et Webtoon à la consultation de patrimoines numérisés, de la copie créative d'œuvres d'art aux politiques numériques des musées et bibliothèques. Combinant enquêtes de terrain et analyses critiques, il montre comment le numérique structure nos comportements et nos modes de participation culturelle, et configure nos expériences tout en redéfinissant les frontières symboliques, économiques et professionnelles du secteur de la culture.

Croisant sociologie, économie, sciences de l'information et de la communication, sciences des médias et informatique, ce livre cherche à éclairer les mutations en cours en vue de penser l'avenir des politiques culturelles.

Ont contribué à cet ouvrage dirigé par Vincent Berry, Anne Jonchery et Amandine Louguet : Florence Andreacola, Irène Bastard, Marie-Christine Bordeaux, Julien Boyadjian, Nathalie Casemajor, Noémie Couillard, Claire Ducournau, Maria Eriksson, Joëlle Farchy, Élodie Hommel, Marine Lambolez, Thomas Louail, Julien M'Barki, Marie-Alix Molinié-Andlauer, Nicolas Navarro, Maylis Nouvellon, Dominique Pasquier, Yann Renisio, Lise Renaud, Marta Severo, Fred Turner.

Une demi-journée de valorisation de l'ouvrage sera organisée sous forme de présentation/débat au cours des mois de mars ou avril 2026.

4.3. Grandes traductions en coédition avec ENS Éditions

Le DEPS et ENS Éditions ont créé un partenariat pour la publication de la traduction de grands travaux de recherche internationaux en français. Les travaux sont sélectionnés par un comité scientifique. Le rythme de publication souhaité est biennal.

Le premier projet réalisé dans le cadre de cette collaboration est l'édition de la traduction de l'ouvrage *Unequal Childhoods : Class, Race and Family Life* d'Annette Lareau (Université de Pennsylvanie, USA), est paru en septembre 2024 : A. Lareau, *Enfances inégales, Classe, race et vie de famille*, coll. Sociétés, espaces, temps, ENS Éditions.

Un deuxième projet a été publié le 22 janvier 2026 : *Lire la romance. Femmes, patriarcat et littérature populaire*, Janice A. Radway, (S-L. Raillard trad., sous la dir de D. Chedaleux et M. Lambolez), ENS Éditions.